

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Le système européen des comptes économiques intégrés (S.E.C.) (Demi-journée d'étude du 25 mars 1977 à Bruxelles)

Journal de la société statistique de Paris, tome 119, n° 1 (1978), p. 2-37

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1978__119_1_2_0

© Société de statistique de Paris, 1978, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

COMMUNICATIONS

**LE SYSTÈME EUROPÉEN DES COMPTES ÉCONOMIQUES INTÉGRÉS
(S. E. C.)**

(Demi-journée d'étude du 25 mars 1977 à Bruxelles)

En mars 1977, a été organisée à Bruxelles, au siège de la Commission des Communautés européennes, une demi-journée d'information sur le système européen des comptes économiques intégrés (S. E. C.). Le thème de cette réunion a été abordé sous deux aspects : une étude générale et un examen de l'utilisation de ce système dans trois domaines spécifiques.

In March 1977, a half a day of information about the european system of integrated economic accounts (S. E. C.) has been organized in Brussels, at the head office of the Commission of the european Communities. The theme of this meeting has been dealt in two aspects : a general study and an examination of the utilization of this system in three specific fields.

Im März 1977 wurde am Sitz der Europäischen Wirtschaftsunion eine Halbtagsversammlung organisiert über das europäische System der Darstellung der Wirtschaftsverhältnisse der verschiedenen Mitgliedsstaaten (S. E. C.). Das Problem wurde unter zwei verschiedenen Gesichtspunkten studiert : Eine allgemeine Uebersichtsstudie und eine Spezialuntersuchung über die Anwendung dieses Systems in drei Gebieten.

PRÉSENTATION DE LA DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDE

Pierre BAUDIN

Président du groupe « Europe » de l'Association nationale des docteurs en sciences économiques

Une expérience intéressante de « décentralisation » a eu lieu le 25 mars 1977 à Bruxelles. En effet, à la demande du Bureau de la Société de statistique de Paris, le Groupe « Europe » de l'Association nationale des docteurs en sciences économiques (A. N. D. E. S. E.) a organisé, au siège de la Commission des Communautés européennes, une demi-journée d'information sur le système européen des comptes économiques intégrés (S. E. C.). L'Office statistique des Communautés européennes, maître d'œuvre en la matière, y était représenté par MM. Petre et Krijnse-Locker, tandis que la Société belge de statistique et la Société de statistique de Paris étaient, notamment, représentées par leurs présidents MM. Philips et Brichler.

Le thème de cette demi-journée a été abordé sous deux aspects : une étude générale du S. E. C. et un examen de l'utilisation du S. E. C. dans trois domaines spécifiques. A cette occasion, cinq contributions ont été présentées et discutées. A la suite de cette demi-journée, le Bureau de la Société de statistique de Paris a décidé de donner une audience particulière à cette action en publiant ces cinq contributions dans le Journal de la Société. Elle espère ainsi créer un précédent et développer ce genre de rencontre pour le bénéfice de tous.

Au cours de la première intervention, André Vanoli rappelle les étapes du développement de la comptabilité nationale, les difficultés rencontrées, les états différents d'avancement des travaux des divers services statistiques nationaux et le grand effort d'harmonisation qu'il a fallu déployer. Travail d'autant plus délicat que la diversité de l'expression quantitative était, bien souvent, la manifestation de démarches intellectuelles, voire même philosophiques, différentes. En effet, cette approche macro-économique, qui nous est si familière, et qui correspond assez à certaines structures intellectuelles françaises, n'a pas eu, du moins à ses débuts, un succès identique. Il ne faut pas oublier que, voilà à peine 15 ans, se livrer à des approches quantitatives à moyen terme sur les grands agrégats nationaux était considéré, Outre-Rhin, dans certains milieux officiels, comme une manœuvre de planification, dirigée contre l'économie libérale. Certes, les temps ont changé, mais de nombreuses difficultés demeurent, malgré d'incontestables progrès.

Jean Pètre l'a rappelé dans son exposé sur la statistique macro-économique après le S. E. C. Dans cette quête permanente d'un langage économique commun, les États membres en sont arrivés à des stades différents d'harmonisation, mais les efforts se poursuivent. Le S. E. C. de 1970 « ne traite ni des évaluations à prix constants, ni des comptes de patrimoine, ni de la méthodologie d'analyse fonctionnelle des dépenses »; c'est pourquoi l'Office statistique des Communautés européennes « s'est attaché depuis 1970 à développer le S. E. C. dans certains domaines et à l'adapter à l'évolution des réalités économiques et sociales ».

Après l'opinion des producteurs de statistiques, les participants à cette demi-journée d'information ont entendu celle des utilisateurs du S. E. C. qui, dans trois domaines précis,

ont essayé de montrer, à l'aide de quelques exemples chiffrés, quelques possibilités et quelques limites du S. E. C. Il ne s'agit nullement d'analyses exhaustives mais simplement de cas concrets, précis « d'utilisabilité ». Tout d'abord, Hugo Krijnse-Locker, après avoir décrit sommairement les différents tableaux entrées-sorties élaborés par l'Office statistique des Communautés européennes, énumère quelques utilisations possibles de ces T. E. S. en analyse économique. Si, pour l'instant, l'utilisation des T. E. S. pour les prévisions sectorielles peut être limitée à celui de cadre permettant d'assurer une certaine cohérence, par contre, leur utilisation semble être plus fructueuse dans des domaines tels que les comparaisons structurelles entre États membres (à condition de mener l'analyse à l'aide des coefficients directs et indirects), ou l'étude des répercussions d'une décision économique (introduction de la T. V. A., accroissement du prix du pétrole, etc.).

Puis Pietro Erba, Michel Richonnier et Hervé Carré, à l'aide d'exemples chiffrés simples, démontrent les possibilités du S. E. C. dans l'analyse des opérations financières, notamment sur deux points précis : l'importance et la rentabilité de l'intermédiation financière, et les phénomènes de substitution entre certains engagements des secteurs créateurs de liquidités (institutions de crédit et administrations publiques). Est-ce que le S. E. C. permet la conduite de ces deux types d'analyse? « Sur le plan méthodologique, la réponse est affirmative. Les flux financiers apparaissent parfaitement intégrés dans le système qui reconnaît leur importance et leur utilité dans l'interprétation de la réalité économique. » Par contre, les résultats semblent être moins satisfaisants sur le plan de l'information chiffrée par suite de la qualité, inégale selon les pays, de cette information.

Enfin, Jean-Pierre Baché examine l'apport du S. E. C. et son utilisation pour l'analyse des finances publiques, notamment sous forme d'un schéma de présentation des dépenses et des recettes publiques mis au point par les services de la Commission des Communautés européennes en collaboration avec le groupe de travail pour la comparaison des budgets. L'avantage majeur de cette analyse complémentaire est sa cohérence avec les comptes nationaux, permettant ainsi des rapprochements avec des grandeurs économiques relatives aux autres secteurs ou à l'ensemble de l'économie.

Ainsi, au cours d'une trop brève demi-journée d'information, producteurs et utilisateurs du S. E. C. ont pu, à partir de cas concrets, dialoguer librement et rendre au S. E. C., trop souvent méconnu, l'hommage qu'il mérite. Car, ainsi que le souligne Jean Pètre, « il convient de rappeler que la mise en application du S. E. C. résulte non pas d'une directive émanant du Conseil des ministres des Communautés européennes, mais d'un accord intervenu au sein de la Conférence des directeurs régionaux des instituts nationaux de statistique des États membres ». Un bel exemple spontané de construction européenne donné par les statisticiens ! Il fallait en effet le rappeler.

LE S. E. C. ÉTAPE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE EN EUROPE

André VANOLI

*Secrétaire général du Conseil national de la statistique (France),
Chef du département de la coordination statistique et comptable de l'I. N. S. E. E.*

Le titre de cet exposé liminaire ne relève pas de l'évidence. Lors d'une discussion récente à l'I. N. S. E. E. sur le bilan de la mise en œuvre de la partie centrale de notre nouveau Système élargi de comptabilité nationale, qui est elle-même presque identique au S. E. C., un certain nombre de nos jeunes collègues ont critiqué l'ampleur d'un effort qui n'avait, vu de la France, que faiblement enrichi le contenu des comptes.

Il est vrai que le S. E. C. comporte peu d'éléments vraiment nouveaux, sinon aucun, au sens d'éléments figurant pour la première fois dans un système de comptabilité nationale ⁽¹⁾.

Son importance, comme étape du développement de la comptabilité nationale en Europe, apparaît en revanche nettement si l'on considère ce qu'étaient, au début des années soixante, les recommandations internationales et l'état des comptes nationaux des pays membres, pour ne rien dire des dispositions d'esprit, parfois, des comptables nationaux.

L'ancien système des Nations Unies et de l'O. C. D. E. en usage à cette époque mettait l'accent sur les grands agrégats de l'économie nationale pour le produit, le revenu et la dépense et sur l'établissement d'un certain nombre de comptes et tableaux types. Il ne contenait pas d'analyse détaillée des opérations de production. La valeur ajoutée des branches, la consommation des ménages, l'investissement étaient présentés à un niveau semi-agrégé, mais dans des nomenclatures particulières pour chacune de ces grandeurs. L'équilibre des ressources et des emplois de biens et services n'était présenté qu'au niveau global en un seul produit, un ajustement statistique intervenant dans beaucoup de pays pour reconcilier à ce niveau les ressources et les emplois. Le système ne contenait aucune représentation des opérations financières, il se houclait sur les prêts nets des grands secteurs intérieurs et du reste du monde.

L'ensemble de ces recommandations n'en comportait pas moins une assez grande richesse, mais leur présentation comme les modalités de leur mise en œuvre internationale n'incitaient pas directement les pays à construire un ensemble de comptes complets et bien articulés. L'idée forte du circuit économique général se diluait d'une part en un schéma de comptes très simplifiés, d'autre part dans une juxtaposition de statistiques macro-économiques en principe conceptuellement cohérentes, en pratique souvent peu intégrées.

En outre, comme il s'agissait de fournir un cadre général à un ensemble très vaste de pays à structures et niveaux de développement très divers, les définitions du système manquaient souvent de précision et de rigueur.

1. L'originalité du traitement de la taxe sur la valeur ajoutée est normale pour un groupe de pays ayant décidé de généraliser cette technique fiscale.

En dépit de l'incitation à la création de comptes nationaux dans de nombreux pays qu'il a fournie, le système O. N. U.-O. C. D. E. ne répondait plus aux besoins des études macro-économiques qui s'étaient développées dans quelques pays à la fin des années cinquante et au début des années soixante, avec des prolongements au niveau communautaire, en vue d'éclairer les politiques économiques à court et moyen terme.

Pour les besoins de ces études, des enrichissements divers avaient dû être apportés aux comptes normalisés. La France avait même préféré renoncer à suivre les recommandations des Nations Unies et avait construit son propre système, plus complet, plus intégré. Divers pays s'étaient mis à établir de temps en temps des tableaux entrées-sorties. Quelques banques centrales amorçaient des estimations de comptes financiers. Quand au Royaume-Uni des exercices de planification se développèrent, Stone, père du système normalisé, construisit à Cambridge un modèle reposant largement sur une articulation de comptabilité nationale « à la française ». A Bruxelles, une incitation forte à l'extension de la comptabilité nationale et de ses utilisations se manifestait. Dès 1961, le groupe comptabilité nationale était constitué, il menait ses premières discussions à partir d'une présentation explicite du système normalisé de l'O. C. D. E. sous la forme d'un « schéma de comptes de secteurs » qui servait pour les premiers travaux de budgets économiques communautaires. La construction de tableaux entrées-sorties était entreprise pour l'année 1959 sur la base d'une méthodologie commune aux six pays. Des discussions étaient d'autre part engagées sur l'établissement de comptes financiers.

Ces expériences et ces tendances ont finalement convergé dans l'élaboration du S. E. C. entreprise à partir de 1964 et dans la révision parallèle du système des Nations Unies. Le S. E. C., comme le nouveau S. C. N., adoptés l'un et l'autre à la fin des années soixante, ont représenté la normalisation et la consolidation des développements enregistrés par la comptabilité nationale dans les vingt-cinq premières années de l'après-guerre. Par rapport à ces développements, ni le S. E. C. ni le S. C. N. ne comportent d'éléments vraiment nouveaux ⁽¹⁾, mais cette constatation ne doit pas conduire à sous-estimer leur importance. Ce n'était pas en effet une petite tâche que d'aboutir à une normalisation internationale d'une telle ampleur et de faire accepter l'idée d'un bond nécessaire dans les travaux effectifs de comptabilité nationale. Il faut éviter en effet un malentendu. Dire que le S. E. C. et le S. C. N. représentent essentiellement la normalisation de l'acquis du quart de siècle précédent ne signifie nullement qu'ils refléteraient simplement une sorte de pratique moyenne de la plus grande partie des comptes nationaux des pays développés, ou même seulement des six premiers membres de la Communauté.

Pour s'en tenir à ceux-ci, leurs comptes nationaux étaient à la fois très inégalement développés et très hétérogènes. Trois pays n'allaient guère au-delà du système normalisé de l'O. C. D. E., l'Italie en faisant une application assez complète, tandis que la Belgique et surtout le Luxembourg s'en tenaient à l'essentiel. Les trois autres avaient développé davantage leurs comptes. Les Pays-Bas avaient construit dans les années cinquante un système comprenant un ensemble de comptes de secteurs, aux contours définis de manière assez fonctionnelle, dans l'esprit du système normalisé; le système incluait un tableau entrées-sorties annuel détaillé, mais pas de comptes financiers. L'Allemagne, qui s'en était tenu longtemps au système normalisé, venait d'introduire en 1960 un système développé de comptes de secteurs, qui intégrait les comptes financiers, mais ne comportait pas de tableau

1. Ceci n'exclut pas certains enrichissements à la marge, par exemple un plus grand raffinement dans les modes de valorisation des flux de biens et services.

entrées-sorties. La France enfin disposait d'assez longue date d'un système complet de comptes de secteurs (comptes d'agents), avec des comptes financiers et des tableaux entrées-sorties (appelés tableaux d'échanges interindustriels) annuels, mais elle ne suivait pas les concepts et les définitions du système normalisé. Des différences très grandes existaient au demeurant dans l'interprétation et l'application de ces concepts et définitions par les pays qui en principe s'y rattachaient ⁽¹⁾. En un mot, c'était Babel.

On comprend que, dans ces conditions, l'Office statistique des Communautés européennes ait considéré l'harmonisation conceptuelle comme un préalable au développement des comptes nationaux dans la Communauté et qu'après quelques années de comparaison des systèmes nationaux la décision d'élaborer le S. E. C. ait été prise en 1964 ⁽²⁾. Que ce soit parmi les six ou dans le cadre de l'O. N. U., beaucoup de résistances et de préventions durent être vaincues. Là convergence des démarches ici et là a cependant facilité un accord. La Commission de statistiques des Nations Unies adopta en 1968 le nouveau Système de comptabilité nationale et la Conférence des directeurs généraux des instituts de statistique des pays membres de la C. E. E. en 1970 le S. E. C. Les différences entre les deux sont suffisamment faibles pour que le S. E. C. puisse être considéré comme l'adaptation communautaire du S. C. N. A l'un et à l'autre on peut appliquer le jugement porté par M. Barre, alors vice-président de la C. E. E. dans l'avant-propos de la première édition du S. E. C. : « Par rapport à l'ancien système des Nations Unies et de l'O. C. D. E. utilisé jusqu'à présent au niveau communautaire, le S. E. C. se distingue à la fois par une extension de l'information dans le domaine des opérations de production (tableau entrées-sorties) et dans celui des opérations financières (comptes financiers), par un détail plus poussé en matière d'opérations de répartition et, de façon générale, par une plus grande précision et rigueur de ses concepts et définitions. »

Ce nouveau système, dont la mise en place s'effectue avec une certaine lenteur (voir l'exposé de M. Petre), appelle bien sûr des prolongements qui s'esquissent déjà dans certains travaux internationaux et dans le développement de certains systèmes nationaux. Il s'agit d'une part de compléter le cadre central de la comptabilité nationale ⁽³⁾, surtout par des comptes de patrimoine. Il s'agit d'autre part d'articuler de manière simple autour de lui tout un ensemble de cadres complémentaires : d'un côté des cadres intermédiaires entre la comptabilité nationale centrale et les systèmes comptables de base ⁽⁴⁾, de l'autre des cadres spécifiques destinés à couvrir les grandes fonctions collectives, ou des grands domaines d'action de l'État (Santé, Enseignement, etc.) ⁽⁵⁾. Sur tout ceci, je me borne à renvoyer au Système élargi de comptabilité nationale (S. E. C. N.) publié en France en 1976. Quant aux nouvelles interrogations sur le bien-être et la qualité de la vie, il est encore trop tôt pour voir dans quelle mesure les travaux de recherche qu'elles suscitent pourront se traduire dans la pratique courante des comptes nationaux.

1. Est-il besoin d'ajouter que l'inclusion dans cette brève revue schématique des comptes nationaux des trois futurs membres n'aurait pas accru l'harmonie.

2. Dans le cas des tableaux entrées-sorties que peu de pays avaient développés, une expérience directe de tableaux entrées-sorties communautaires fut lancée en 1962 sur l'année 1959. Harmonisation conceptuelle et création concertée d'un nouvel outil furent ainsi menées de pair.

3. Depuis quelques années en France, le champ des comptes nationaux tels que le S. E. C. et le S. C. N. le décrivent est qualifié de « cadre central ».

4. Ces cadres sont appelés « systèmes intermédiaires » dans la pratique française des dernières années.

5. Comptes satellites dans le vocabulaire utilisé en France.

LA STATISTIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE APRÈS LE S. E. C. — DIFFICULTÉS PRÉSENTES ET PROBLÈMES POUR L'AVENIR

Jean PETRE

Chef de division à l'Office statistique des Communautés européennes

Depuis son adoption et sa publication en 1970, le système européen de comptes économiques intégrés (S. E. C.), version communautaire du système de comptabilité nationale des Nations Unies, est entré dans sa phase d'application dans les pays membres de la Communauté européenne, Aujourd'hui, et bien que la mise en œuvre du système soit encore loin d'être achevée, il est possible d'en dresser un premier bilan et d'indiquer à cette occasion les développements déjà intervenus ainsi que certains problèmes pour l'avenir.

SYSTÈME COMMUNAUTAIRE ET SYSTÈMES NATIONAUX

Il importe en premier lieu d'attirer l'attention sur la signification de la mise en application du S. E. C. Nous nous trouvons en présence en effet, non pas d'une élaboration statistique communautaire autonome, mais d'une vaste tentative d'harmonisation des statistiques économiques nationales, sur la base de définitions, de classifications et de règles acceptées en commun, mais à partir d'infrastructures statistiques différentes d'un pays à l'autre. D'autre part, il convient de rappeler que la mise en application du S. E. C. résulte non pas d'une directive émanant du Conseil des ministres des Communautés européennes, mais d'un accord intervenu au sein de la Conférence des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique des pays membres. La mise en œuvre du S. E. C. par les comptes nationaux des pays membres peut donc être considérée comme la réalisation d'un engagement pris en commun.

Sans doute, cet engagement n'allait-il pas jusqu'à l'abolition des systèmes de comptabilité nationale propres à chaque pays membre et leur remplacement par un système unique, le S. E. C. Celui-ci se voulait avant tout un langage commun selon lequel les pays membres établiraient leurs comptes économiques pour les besoins des institutions communautaires. Il ne prétendait pas répondre à tous les besoins nationaux possibles.

Aujourd'hui encore, chaque pays membre garde la possibilité d'appliquer un système national qui lui est propre, ou d'adapter le S. E. C. à ses besoins nationaux. Mais l'existence même d'un système communautaire développé, l'intérêt pour chaque pays de pouvoir se comparer aux autres pays membres et le souci de réduire la charge de travail liée à la gestion d'un double système — l'un national, l'autre communautaire — ne pouvaient qu'influencer profondément l'évolution des systèmes nationaux de comptabilité nationale en Europe. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, les pays membres ont non seulement procédé à une transposition de leurs comptes nationaux en termes de S. E. C. dans les questionnaires adressés à l'Office statistique des Communautés européennes, mais ils ont également entamé ou achevé la transformation de leurs systèmes nationaux de comptabilité économique.

Ce processus étant encore en cours, on peut caractériser la situation actuelle de la manière suivante :

1. Certains pays ont adopté, intégralement ou moyennant quelques variantes mineures, le S. E. C. en tant que système national. Ce fut le cas de l'Italie en 1975 et de la France en 1976. L'Espagne a pris la même décision en 1976.

2. D'autres pays ont opéré, à l'occasion d'une révision générale de leur système national, un rapprochement partiel avec le S. E. C. tout en maintenant, sur certains points importants, des solutions différentes. La révision de la comptabilité nationale allemande, achevée en 1977, en fournit un exemple.

3. Certains pays ont opté pour une transformation progressive — c'est-à-dire étendue sur plusieurs années — de leur système national en vue de se rapprocher des normes du S. E. C. C'est par exemple le cas des Pays-Bas.

4. Enfin d'autres pays ont maintenu jusqu'à présent inchangé leur système national antérieur, tout en procédant pour les besoins communautaires, à la transposition de leurs données selon les définitions du S. E. C. C'est par exemple le cas de la Belgique et de l'Irlande.

BILAN D'UNE EXPÉRIENCE D'HARMONISATION

S'il est encore trop tôt pour établir un bilan définitif des résultats de l'application du S. E. C. par les pays membres, on peut néanmoins dès à présent dégager un certain nombre de conclusions de l'expérience.

1. Il est apparu de façon évidente que le processus d'harmonisation des comptabilités nationales entre pays européens est un processus long et lent et que l'application complète du S. E. C. demandera plus de temps qu'il n'avait été prévu à l'origine. La même constatation peut d'ailleurs être faite en ce qui concerne l'application du S. C. N. révisé des Nations Unies au niveau mondial.

Cette lenteur tient à de nombreux facteurs, tels que la rigidité des systèmes nationaux, les conflits entre priorités nationales et priorités communautaires, les délais nécessaires pour mettre en œuvre de nouvelles sources statistiques, etc.

2. Ceci dit, il convient de reconnaître l'ampleur des efforts accomplis par les pays membres pour se conformer, dans leurs réponses aux questionnaires communautaires, aux normes et nomenclatures du S. E. C. Ces efforts concernent aussi bien le reclassement des données de base existantes que le développement et l'aménagement des statistiques de base nécessaires.

En consultant les données publiées jusqu'ici dans le cadre du S. E. C. on peut sans doute relever encore de nombreuses lacunes. Mais il faut souligner que beaucoup de travaux en cours n'ont pas encore porté leurs fruits et qu'au fur et à mesure que ceux-ci seront récoltés, une amélioration de la situation peut être escomptée.

3. On peut également constater que, si l'on considère l'ensemble des comptes et tableaux du S. E. C., la fourniture des données est plus complète de la part des grands pays membres que de la part des plus petits. Ceci traduit en grande partie l'inégalité des ressources dont disposent les services de comptabilité nationale des différents pays membres. La dimension trop faible de ces services dans certains pays risque d'y constituer encore longtemps une limite objective à une application du S. E. C. dans toutes ses parties.

4. Il apparaît enfin, à l'examen des données fournies par les pays, que d'une manière générale, les prescriptions du S. E. C. font, de la part des anciens pays membres, l'objet

d'une application plus poussée que de la part des nouveaux pays membres. Cette situation n'a rien d'étonnant lorsqu'on considère le temps dont les uns et les autres ont disposé pour mettre en œuvre le nouveau système. On peut espérer que ce décalage disparaîtra progressivement.

* * *

Les résultats obtenus jusqu'à présent dans l'application du S. E. C. par les pays membres doivent être jugés par référence aux buts que les responsables de la statistique économique communautaire s'étaient fixés lors de l'élaboration du système. Rappelons que l'objectif poursuivi par le S. E. C. était triple :

a) il s'agissait en premier lieu d'établir entre pays européens un *langage économique commun*, condition sine qua non pour obtenir des comptes économiques réellement comparables;

b) un deuxième but poursuivi était *d'accroître l'information statistique* par un développement convergent du système de comptes et tableaux à remplir par les pays membres;

c) enfin, l'intitulé même du nouveau système indiquait le souci d'une *intégration plus poussée* de l'ensemble de l'information économique et financière, visant à un système cohérent couvrant l'analyse de la production, celle des revenus et de la dépense et celle des opérations financières.

Il est incontestable qu'en ce qui concerne chacun de ces objectifs, une percée importante a été opérée ou est en voie de l'être.

D'ores et déjà, l'application du S. E. C. a permis d'accroître l'homogénéité des données entre les pays de la Communauté. Au niveau des principaux agrégats les ajustements conceptuels ont en règle générale été réalisés. Pour ce qui est de l'analyse de l'économie par branche, la plupart des États membres ont adopté une nouvelle nomenclature d'activités, permettant un passage aisé à la NACE/CLIO, la nomenclature communautaire utilisée dans le cadre des tableaux entrées-sorties. En ce qui concerne les comptes des secteurs institutionnels, les progrès réalisés ne doivent pas faire oublier que, pour un certain nombre d'États membres, il reste des efforts substantiels à accomplir. Une séparation des secteurs financiers de l'économie et une ventilation plus satisfaisante des opérations des secteurs « Sociétés et quasi-sociétés non-financières » et « Ménages » constituent ici les deux objectifs majeurs, qui ne pourront être atteints sans recourir à des sources statistiques nouvelles ou jusqu'ici peu exploitées.

Des progrès importants ont également été accomplis vers une intégration plus poussée des statistiques économiques et financières. Il suffit de rappeler que, contrairement à la situation qui prévalait encore il y a une dizaine d'années, les tableaux entrées-sorties sont devenus dans la plupart des pays membres une pièce maîtresse de l'édifice des comptes nationaux et ne constituent plus un exercice isolé. L'intégration des opérations financières dans le système comptable que certains pays membres avaient déjà réalisée représente un autre processus important que le S. E. C. s'est efforcé de généraliser.

DÉVELOPPEMENTS INTERVENUS DEPUIS 1970

Aucun système de comptabilité nationale ne peut prétendre constituer une œuvre complète et définitive. Le S. E. C. de 1970, bien que représentant un élargissement considérable du système antérieurement en usage sur le plan international, comporte plusieurs

lacunes. Il ne traite ni des évaluations à prix constants, ni des comptes de patrimoine, ni de la méthodologie d'analyse fonctionnelle des dépenses. D'autre part l'évolution économique et sociale comporte en elle-même l'exigence d'une mise à jour périodique du système si l'on veut que celui-ci reste capable de traduire la réalité.

Considérant que le S. E. C. doit être un système vivant, l'Office statistique des Communautés européennes s'est donc attaché depuis 1970 à développer celui-ci dans certains domaines et à l'adapter à l'évolution des réalités économiques et sociales. Sans entrer dans de nombreuses questions de détail nous nous bornerons à signaler ici quelques développements majeurs sur lesquels ont porté les efforts des dernières années :

1. *Méthodologie des calculs à prix constants*

Une étude approfondie et une réflexion commune sur les problèmes liés à l'établissement des données à prix constants ont conduit à un accord sur un premier ensemble de principes, de règles et de conventions concernant un système intégré d'indices de prix et de volume (1).

Une deuxième étude sur le problème ardu des mesures de prix et de volume pour les services non marchands a été effectuée. En projetant un éclairage nouveau sur la question, elle a permis de dégager certaines orientations fondamentales pour les travaux à venir.

2. *Modification de la base d'évaluation des opérations sur biens et services consécutive à l'application générale de la T. V. A.*

Lors de l'élaboration du S. E. C., l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée dans les États membres de la Communauté en était encore à ses débuts. La généralisation de la T. V. A., à partir de 1973, à l'ensemble des États membres de la C. E. E., a conduit les comptables nationaux à revoir les bases d'évaluation des opérations sur biens et services dans le système de comptes et dans le tableau entrées-sorties, ceci afin de mieux tenir compte du mécanisme de déductibilité propre à la T. V. A. et de l'évolution de la comptabilité des entreprises.

C'est ainsi qu'au niveau communautaire un accord a pu être réalisé sur le passage, à partir des données définitives de 1975, d'un enregistrement brut à un enregistrement net de T. V. A.

3. *Schéma complémentaire d'analyse des dépenses et des recettes publiques*

Les comptes du secteur Administrations publiques établis dans le cadre du S. E. C. fournissent sans doute la plupart des données nécessaires à l'analyse des finances publiques. Mais le cadre et les conventions à la base de ces comptes étant fixées en fonction d'une description cohérente de tous les secteurs de l'économie, ils ne sont pas nécessairement les mieux adaptées à l'étude de l'action des pouvoirs publics.

Il est donc apparu souhaitable d'établir, en partant des définitions et des nomenclatures du S. E. C., un schéma complémentaire d'analyse des dépenses et des recettes publiques, calqué sur les besoins propres de l'étude des finances publiques. Ce schéma se distingue en premier lieu par un cadre de présentation différent; il élimine certaines opérations fictives, prévoit quelques règles différentes en matière de consolidation et d'enregis-

1. Voir T. P. Hill, « A system of integrated price and volume measures » (indices), rapport publié dans *Études et enquêtes statistiques*, n° 3, 1972.

trement brut ou net, reprend certaines opérations financières en dépenses et introduit quelques ventilations supplémentaires. Il a le grand avantage de dégager des agrégats de recettes et de dépenses publiques qui n'apparaissent pas en tant que tels dans les comptes du secteur administrations publiques.

4. *Établissement des comptes économiques des institutions communautaires européennes*

Un autre développement, dont le besoin s'est fait sentir au cours des dernières années, tient à l'existence et à l'évolution de la Communauté européenne elle-même. Les institutions communautaires se distinguent notamment de la plupart des organisations internationales par le fait qu'en raison de certaines politiques communes, elles sont au centre d'une série d'opérations économiques et financières entre la Communauté et ses pays membres. Ces opérations, retracées dans les budgets et comptes des institutions communautaires, il importait de les traduire en termes de comptabilité économique. C'est une tâche à laquelle l'Office statistique des Communautés européennes s'est consacrée ces derniers temps. Elle devrait aboutir à l'établissement régulier des comptes économiques et financiers des institutions communautaires ainsi qu'à retracer de manière homogène, dans les comptes nationaux des pays membres les mécanismes communs qui ont été mis en place.

5. *Préparation d'un manuel de comptabilité économique agricole*

L'application du S. E. C. aux différents domaines de l'activité économique demande également que les règles générales du système soient précisées et détaillées au niveau de certains domaines d'activité particuliers.

L'effort dans ce domaine a été concentré jusqu'à présent sur les comptes de l'agriculture et de la sylviculture. Un projet de manuel de comptabilité économique agricole a été élaboré et sera bientôt discuté avec les experts nationaux des pays membres. On peut espérer de ce travail une harmonisation plus poussée des concepts et, consécutivement une amélioration de la comparabilité des données.

PERSPECTIVES POUR LE PROCHE AVENIR

Dans la situation actuelle, les efforts des comptables nationaux devraient tendre en premier lieu au parachèvement de la mise en œuvre effective et complète du S. E. C. sur le plan statistique. Il importe de combler au plus tôt les nombreuses lacunes que l'on constate encore dans les questionnaires de comptabilité nationale, d'éliminer un certain nombre de déviations par rapport aux règles du système ainsi que d'améliorer la qualité de l'information chiffrée dans certains domaines.

Une deuxième tâche consistera à poursuivre l'adaptation du S. E. C. à la réalité — plus mouvante que jamais — des structures économiques, sociales et financières européennes.

Enfin, il apparaît souhaitable de renforcer dans les années à venir les liens entre les définitions et les nomenclatures du S. E. C. et celles qui sont utilisées dans les travaux statistiques menés dans les domaines spécialisés, tout en reconnaissant pleinement les besoins spécifiques propres à ceux-ci.

L'ANALYSE ENTRÉES-SORTIES ET LA COMPARAISON DES STRUCTURES (1)

Hugo KRIJNSE-LOCKER

Chef de division à l'Office statistique des Communautés européennes

INTRODUCTION

Les travaux de l'O. S. C. E. dans le domaine des tableaux entrées-sorties (T. E. S.) comportent deux volets différents. D'une part l'O. S. C. E. fait établir par les pays membres des tableaux comparables et d'autre part réalise des analyses comparatives sur des informations reçues.

L'origine des tableaux communautaires remonte aux années 1961-1962. A cette époque ont été élaborées les premières propositions en vue de l'établissement des T. E. S. par les six pays membres selon des normes identiques. Des T. E. S. n'étaient alors établis que par la France et les Pays-Bas, tandis que l'expérience dans les autres pays se limitait à des tableaux non officiels. Les premiers tableaux communautaires concernent l'année 1959.

Cette première expérience a été un grand succès; tous les pays sauf le Luxembourg ont participé à l'opération et les tableaux par pays ainsi qu'un tableau communautaire ont été publiés. Le second ensemble de tableaux est relatif à l'année 1965. La méthodologie est très comparable à celle employée pour les tableaux 1959. Les tableaux ont été publiés pour les six pays sauf le Luxembourg et un tableau communautaire a été également établi. Par ailleurs, la méthodologie a fait l'objet pour la première fois d'une publication très détaillée.

Depuis 1970 l'établissement des T. E. S. fait partie du système des comptes nationaux (S. E. C.). Des tableaux annuels sont disponibles à partir de 1970 à l'exception des tableaux pour le Danemark et l'Irlande. En plus du tableau annuel un tableau plus détaillé est prévu à un rythme quinquennal. Les tableaux plus complets existent, pour 1970, pour les principaux États membres de la Communauté.

Les normes pour l'établissement des tableaux dans les trois exercices 1959, 1965 et 1970 sont très semblables; c'est pourquoi une comparaison est possible au cours de cette période pour les cinq pays de l'ancienne Communauté.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES T. E. S.

Les T. E. S. communautaires correspondant à la forme classique des tableaux : trois tableaux peuvent être distingués : celui des échanges intermédiaires, celui des emplois finals et celui des entrées primaires et ressources. Les trois parties sont mises ensemble de telle façon que le total de chaque ligne est égal au total de chaque colonne.

1. L'auteur tient à remercier ici M. Philippe Goybet de ses remarques et commentaires qui ont contribué à enrichir cette communication.

Dans ce cadre général des T. E. S. il est nécessaire d'examiner les principales caractéristiques des tableaux communautaires :

- les branches;
- les types d'évaluation des flux;
- le traitement des importations.

a) *Les branches*

On peut distinguer deux types de tableaux entrées-sorties selon l'unité choisie sur les lignes et les colonnes. D'une part, il y a des tableaux dans lesquels les lignes et colonnes correspondent aux établissements classés selon l'activité principale. D'autre part, il existe des tableaux dans lesquels les lignes et colonnes correspondent aux produits. Le produit est le concept le plus commode pour les lignes du tableau tandis que pour les colonnes c'est plutôt l'établissement qui s'applique le mieux.

Dans les T. E. S. communautaires c'est le tableau « produit » qui a été retenu étant donné que ce tableau permet d'assurer un bon degré de comparabilité entre pays. Un tableau « établissement » ne permet pas cette comparabilité parce que le tableau de chaque pays dépend des concentrations verticales des entreprises qui diffèrent suivant les pays.

La branche constitue donc l'unité de classification des T. E. S. communautaires : la branche correspondant à un groupe de produits. La nomenclature de base des branches est la NACE/CLIO, c'est-à-dire l'application spéciale de la NACE, la nomenclature des activités des Communautés européennes. Pour 1970-1974, la NACE/CLIO comprend 44 branches (R 44) avec une branche pour l'agriculture et la pêche, cinq branches pour l'énergie, vingt branches industrielles, une branche de la construction, treize branches de services marchands et quatre branches pour les services non marchands. Pour les années 1959 et 1965 le nombre de branches retenu a été plus élevé (65 ou 90), mais au niveau communautaire le nombre de branches communes à tous les pays a été plus faible : 37 pour le tableau 1959 et 56 branches pour 1965. Du point de vue nomenclature il a été possible de convertir les tableaux 1959 et 1965 en nomenclature R 44 (sauf exception) permettant donc des comparaisons temporelles, avec, cependant, des précautions à prendre; car le respect tant des nomenclatures que de la méthodologie varie selon les années et les États membres.

b) *Types d'évaluation*

Les flux d'un tableau entrées-sorties peuvent être évalués de trois façons différentes :

- les prix de production : les flux sont évalués dans les impôts indirects;
- les prix départ usine : les flux sont évalués y compris les impôts indirects;
- les prix d'acquisition : les flux sont évalués y compris les impôts indirects et les coûts de distribution (marges commerciales et frais de transport).

Le tableau diffère selon l'évaluation retenue :

Dans le tableau aux prix de production, seule la valeur ajoutée au coût des facteurs apparaît, dans celui aux prix départ usine, la valeur ajoutée est au prix du marché. Le tableau complet aux prix d'acquisition n'est pas souvent employé étant donné que pour les branches commerce et transport une grande partie des flux ne sont pas repris séparément.

Dans le T. E. S. communautaire l'évaluation de base est le prix départ usine qui est la plus complète. Dans les périodes quinquennales le tableau des impôts est fourni en

supplément. Pour les emplois finals, toutefois, l'évaluation aux prix d'acquisition est la plus appropriée. Elle correspond le mieux aux analyses de comportement effectuées pour les différentes catégories d'emplois finals (consommateurs, investissements, exportations fob). Le tableau annuel de base est donc évalué aux prix mixtes, prix départ usine pour la consommation intermédiaire et prix d'acquisition pour les emplois finals.

c) *Traitement des importations*

Pour les importations, différents types de traitements sont possibles. Pour donner le maximum d'informations sur les importations dans le cadre des T. E. S., elles sont complètement intégrées dans le tableau. Ceci veut dire que chaque case du tableau des échanges intermédiaires distingue séparément les importations en provenance des pays membres et celles en provenance des pays tiers.

Ce traitement implique que chaque flux est composé de trois éléments : produits nationaux, produit C. E. E. et produits des pays tiers. Dans les tableaux 1959, 1965 et 1970 cette décomposition est effectivement possible. Dans les tableaux annuels à partir de 1970 chaque case ne reprend que le total de ces trois composantes.

ORGANISATION DES DONNÉES

Les tableaux entrées-sorties sont reçus sous forme de bandes magnétiques. L'O. S. C. E. dispose d'un ensemble de programmes permettant un grand nombre de traitements.

Tout d'abord les tableaux sont vérifiés : un contrôle de forme et un contrôle de cohérence sont faits avant de les entrer dans la banque de données. La banque de données est disponible pour tous les utilisateurs intéressés.

Ensuite, différents programmes d'exploitation sont disponibles pour être appliqués aux tableaux. Des agrégations de la nomenclature de branches sont possibles, l'introduction des corrections, le calcul des coefficients directs et finalement le calcul des coefficients indirects sur la base des inverses des matrices. Un tableau communautaire peut être dérivé des tableaux par pays sur la base notamment de la décomposition des importations en provenance de la C. E. E.

PUBLICATION CES TABLEAUX

Les tableaux des pays relatifs aux différentes années sont publiés.

— Pour 1959, les tableaux des cinq pays ainsi que le tableau communautaire exprimé en \$, y compris les coefficients directs, les matrices inverses et des coefficients indirects. Ces tableaux sont en 37 branches, c'est-à-dire les branches communes entre les pays. Les tableaux en nomenclature agricole (65 branches) ont été publiés également, mais la plupart des pays n'ont pas pu respecter cette nomenclature.

— Pour 1965, un volume méthodologique a précédé les publications des tableaux par pays. Ensuite une publication est consacrée à chaque tableau harmonisé; le tableau communautaire (en 56 branches) et un volume séparé pour les coefficients directs et pour les coefficients indirects ont été publiés.

— Pour 1970 il existe également un volume consacré à la méthodologie, et une publication séparée par pays. Les tableaux annuels sont disponibles sous forme ronéotypée.

APPLICATIONS DES T. E. S. POUR L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

— Les applications des tableaux entrées-sorties concernent deux domaines différents : les travaux de prévisions économiques et les travaux d'analyse économique comparative.

En ce qui concerne l'utilisation des T. E. S. pour les prévisions sectorielles l'importance est assez limitée. Ils constituent surtout un cadre permettant d'assurer la cohérence de ces prévisions. Ceci veut dire que sur la base d'hypothèses pour les prévisions globales du produit intérieur brut et ses composantes, les emplois finals sont ventilés par branche et les prévisions sur la valeur de la production et les valeurs ajoutées par branche sont déduites à l'aide de l'inverse de la matrice des coefficients techniques. Évidemment l'estimation des coefficients techniques pour une année future est assez délicate, car que des séries longues de ces coefficients exprimés à prix constants ne sont généralement pas disponibles. L'avantage des T. E. S. est de permettre de tester des variantes dans les prévisions. Un exemple de ce type d'application est le modèle « Explor » de l'institut Battelle.

— Les T. E. S. permettent surtout des comparaisons structurelles entre pays et il est donc très important que ces tableaux soient comparables en ce qui concerne la nomenclature et les principales définitions.

Des comparaisons des valeurs sont difficiles étant donné les différences dans la dimension des pays et le fait que les valeurs sont exprimées dans des monnaies différentes. Il est donc préférable de calculer des coefficients. Deux types de coefficients sont possibles : l'un par ligne et l'autre par colonne. Les coefficients par ligne (coefficients horizontaux) ont une signification bien déterminée : pour les tableaux des consommations intermédiaires et des emplois finals, ils indiquent la distribution des emplois selon les différents destinataires. En ce qui concerne les entrées primaires ce coefficient mesure la part relative de chaque branche dans le total de la valeur ajoutée ou des importations.

En ce qui concerne les coefficients par colonne (coefficients verticaux), deux calculs sont possibles : pour les consommations intermédiaires ces coefficients, calculés par rapport à la valeur de la production, correspondent aux coefficients techniques, c'est-à-dire la structure des coûts par branche ; pour les emplois finals ce coefficient mesure la part relative de chaque branche dans le total.

Tous ces coefficients permettent des comparaisons directes des structures entre pays.

Mais l'analyse des coefficients indirects constitue un instrument plus puissant. Les coefficients indirects peuvent être obtenus au moyen de la matrice inverse des coefficients. Si A représente la matrice des coefficients des échanges intermédiaires la matrice inversée est égale à $(I - A)^{-1}$. Il existe une relation entre la valeur de la production P et ses composantes d'une part et les emplois finals Y d'autre part par l'intermédiaire de cette inverse : $P = (I - A)^{-1} (Y - M)$. Différents types d'analyse sont possibles sur la base de cette relation.

— Les entrées primaires et les emplois finals

On peut calculer les besoins directs et indirects d'entrées primaires par unité d'emplois finals. Les entrées primaires se présentent sous la forme d'un tableau avec les différentes entrées primaires en ligne (salaires, cotisations sociales, consommation de capital fixe, impôts nets liés à la production, excédent net d'exploitation) et les branches en colonne. Cette matrice Z est exprimée sous forme de coefficients verticaux A_z , l'équation pour ce type de calcul est

$$K_z = A_z (I - A)^{-1}$$

Chaque branche utilise non seulement les facteurs primaires mesurés par ses besoins directs (colonnes de la matrice A_Z), mais aussi les facteurs primaires correspondant aux produits qui lui sont nécessaires indirectement, les besoins indirects. Sur la base de cette matrice K_Z on peut calculer le contenu direct et indirect d'entrées primaires par catégorie d'emplois finals.

En effet, en appliquant aux besoins directs et indirects d'entrées primaires par produit la matrice des emplois finals, on obtient le contenu direct et indirect d'entrées primaires dans les catégories d'emplois finals. Par exemple on peut calculer pour une entrée primaire donnée, salaires bruts, pour la branche « textile », le contenu direct et indirect de salaires bruts compris dans la consommation finale des ménages en produits textiles.

— Les importations et les emplois finals

Pour les importations les deux relations mentionnées ci-dessus sont également applicables. Pour les importations, si la matrice complète est disponible on peut calculer la matrice des coefficients A_m ($X_m = A_m P$) et les besoins directs et indirects d'importation sont obtenus par :

$$L_m = A_m (I - A)^{-1}$$

De même pour chaque branche on peut calculer le contenu direct et indirect d'importations dans les différentes catégories d'emplois finals.

Un autre domaine d'application important est constitué par l'analyse des effets de variations de prix et de coûts des entrées primaires. Cette analyse peut être effectuée sur la base de la même matrice de base, l'inverse des coefficients $(I - A)^{-1}$ et les entrées primaires et importations (A_Z et A_m).

A l'aide de ces matrices il est possible de calculer les effets directs et indirects d'une hausse de prix à l'importation (par exemple du pétrole brut) sur les prix des emplois finals. De même, pour les catégories d'emplois finals, un tel calcul est également possible, par exemple, les effets d'une hausse de salaire sur les prix des emplois finals (prix à la consommation, à l'exportation, etc.).

Les applications des tableaux entrées-sorties permettent d'étudier les problèmes concrets de la politique économique comme par exemple, les répercussions de l'introduction de la T. V. A.; les effets de l'accroissement du prix du pétrole. D'autres applications sont effectuées par les universités ou instituts de recherche, par exemple, étude des tarifs extérieurs effectifs, calcul de l'impact de la fiscalité dans l'économie, etc.

L'ANALYSE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU S. E. C. (1)

P. ERBA, M. RICHONNIER, H. CARRÉ (2)

1. Ce titre évoque l'idée d'une étude systématique des opérations financières des différents secteurs de l'économie, étude à réaliser par une utilisation appropriée de l'information que les comptes nationaux harmonisés prévus par le S. E. C. rendent disponible pour les pays de la Communauté à partir de 1970.

Il est clair qu'un tel programme ne peut être réalisé dans une intervention aussi succincte. C'est pourquoi, nous nous sommes limités à quelques exemples concrets d'analyse financière dans le but d'illustrer les possibilités offertes par les données du S. E. C. relatives aux opérations financières. Cette dernière expression fait d'ailleurs elle-même l'objet d'une double interprétation : opérations des institutions financières d'une part, opérations financières de certains secteurs d'autre part.

Le premier aspect est plus spécialement développé par M. Richonnier qui, tirant profit de la présentation en comptes sectoriels homogènes des différentes transactions des institutions de crédit, s'est livré à une analyse de *l'importance et de la rentabilité de ces institutions de crédit*, c'est-à-dire de l'intermédiation financière. M. Carré, de son côté, a porté son attention sur les *phénomènes de substitution* entre certains engagements des secteurs créateurs de liquidité (institutions de crédit et administrations publiques).

Avant d'en venir d'une manière plus détaillée à ces deux thèmes, il a paru utile de fournir quelques précisions sur le rôle propre aux comptes financiers dans le cadre de la comptabilité nationale et de rappeler l'effet d'expansion et d'harmonisation que l'existence du S. E. C. a exercé sur toute une série de schémas de présentation et d'analyse des statistiques monétaires et financières.

2. Le S. E. C. est le résultat du travail patient et minutieux réalisé à partir du début des années 1960 par un important groupe d'experts des pays membres de la C. E. E. qui s'est attaché à réviser et à étendre l'ancien système standardisé de comptabilité nationale des Nations Unies, et à l'adapter aux besoins spécifiques de la zone communautaire.

Une des innovations marquantes de ce travail a été de prendre en compte les opérations financières et de les retracer dans un ensemble de comptes et tableaux qui est couramment dénommé « comptes financiers ».

Cette entreprise s'était révélée, à l'époque, une tâche très difficile du fait qu'elle n'était pas assise sur une expérience généralisée et complète au niveau national.

En effet, à l'exception de quelques pays membres, notamment l'Allemagne et la France, qui, avec des modalités propres à chacun d'eux, avaient déjà accompli l'intégration

1. Office statistique des Communautés européennes : « Système européen de comptes économiques intégrés (S. E. C.) », 1970.

2. M. P. Erba est chef de la division « Statistiques et comptes financiers - Balance des paiements » de l'O. S. C. E. M. M. Richonnier et H. Carré sont administrateurs à la Direction générale « Affaires économiques et financières » de la Commission des Communautés européennes.

des flux financiers dans les comptes nationaux, les réalisations nationales dans ce domaine étaient partielles, voire inexistantes.

On peut par conséquent affirmer que les comptes financiers constituaient à l'époque un des points les plus délicats du travail entrepris.

Le S. E. C. est en vigueur depuis 1970. Peut-on constater aujourd'hui que la prise en considération des opérations financières dans le S. E. C. a été réalisée dans de bonnes conditions et que l'on dispose à présent, pour l'ensemble des pays membres, d'une information chiffrée au moins aussi satisfaisante que celle qui concerne les deux autres volets des comptes nationaux, à savoir les opérations sur biens et services et celles de répartition?

Sur le plan méthodologique, la réponse est affirmative. Les flux financiers apparaissent parfaitement intégrés dans le système qui reconnaît leur importance et leur utilité dans l'interprétation de la réalité économique.

Les résultats sont moins satisfaisants sur le plan de l'information chiffrée. La qualité en est assez inégale selon les pays qui, à partir de situations différentes, n'ont pas pu tous développer l'effort nécessaire pour établir une information harmonisée au moins aussi complète que celle relative aux opérations non financières. Les lacunes et les déviations par rapport aux normes préconisées par le S. E. C. sont parfois importantes. En conclusion, des progrès doivent encore être réalisés en vue d'améliorer la qualité et la comparabilité des données financières du système communautaire.

3. En attendant la normalisation progressive de cette situation, l'effort a été concentré au niveau communautaire sur la réalisation et l'harmonisation d'un certain nombre de schémas d'analyse monétaire et financière ayant un caractère complémentaire par rapport au S. E. C. L'objectif était double :

- d'une part, pour parer au plus urgent, coordonner l'information financière détaillée concernant des domaines particuliers pour lesquels on disposait de sources appropriées et suffisamment complètes;
- d'autre part, pousser aussi l'harmonisation dans le domaine des comptes patrimoniaux, en tirant profit des connaissances statistiques approfondies qu'on avait des encours financiers de certains secteurs, notamment les institutions de crédit et les administrations publiques.

Double a été aussi le résultat de cet effort :

- d'une part, en harmonie avec les normes du S. E. C. et dans des domaines particulièrement sensibles de la politique monétaire et financière, on a défini des concepts statistiques que les comptes et tableaux de base du S. E. C. ne prennent pas en considération;
- d'autre part, dans le domaine des comptes patrimoniaux on a entrepris l'élaboration de méthodes harmonisées. Ce domaine n'est pas abordé par le S. E. C. actuel qui limite l'information traitée aux seuls flux.

Les schémas d'analyse qui répondent à ces objectifs et qui ont permis d'atteindre ces résultats sont : le bilan intégré des institutions de crédit, les liquidités de l'économie et leurs contreparties, les liquidités bancaires et leurs facteurs de variation, la position des institutions de crédit vis-à-vis de l'extérieur. Jusqu'à présent l'information dont l'O. S. C. E. dispose dans ce domaine n'est pas exhaustive et ne concerne pas tous les pays.

Lorsque cette information aura été complétée, il sera possible de procéder à des études approfondies dans le domaine monétaire et financier. Dans l'immédiat, le système

existant permet néanmoins des études qui, bien que plus limitées, peuvent apporter un éclairage intéressant sur des aspects particuliers : tel est l'objet des deux contributions qui suivent.

I — IMPORTANCE ET RENTABILITÉ DES INSTITUTIONS DE CRÉDIT DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ENTRE 1970 ET 1975

Selon un certain nombre d'études, la rentabilité des entreprises non financières (sociétés et quasi-sociétés non financières dans le S. E. C.) baisse régulièrement depuis plusieurs années. En ce qui concerne l'économie française, une telle évolution ressort clairement des recherches effectuées à l'I. N. S. E. E. (voir par exemple le numéro 60 d'*Économie et Statistique* ou l'article de C. Sautter dans le numéro 68 de la même revue). Par contre, selon des études menées à la Direction de la prévision, les résultats des institutions de crédit françaises se seraient régulièrement améliorés (voir par exemple l'étude de H. Goldet).

L'objectif de cette section est de rechercher dans quelle mesure cette dernière observation s'applique également aux autres pays de la Communauté. Compte tenu du temps alloué à cette présentation et de la richesse encore limitée de l'information contenue dans les comptes nationaux publiés par l'O. S. C. E., nous nous sommes limités à des calculs de ratios « élémentaires ». Comme dans toute comparaison internationale, la prudence d'usage est d'autant plus requise que, dans la phase actuelle de mise en place du S. E. C., les efforts d'harmonisation n'ont pas encore parfaitement abouti, un même intitulé pouvant parfois recouvrir des réalités assez différentes.

Sur la période étudiée, les résultats suivants peuvent cependant être dégagés :

- par comparaison avec les sociétés et quasi sociétés non financières, les institutions de crédit ont enregistré un développement rapide de leur activité économique et de l'épargne brute qui en a résulté (1^{re} partie);
- les charges financières des sociétés et quasi-sociétés non financières se sont nettement accrues et le taux de marge des institutions de crédit a régulièrement augmenté (2^e partie).

1. Importance relative des « institutions de crédit »

Ce secteur regroupe toutes les unités qui collectent, transforment et répartissent des disponibilités financières : banque centrale, banques, caisses d'épargne, organismes de crédit ... Pour l'essentiel, sa valeur ajoutée est mesurée comme différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés.

a) *La part des institutions de crédit dans le total de la valeur ajoutée brute* (en %) est reprise au tableau I. Un certain nombre d'observations peuvent être dégagées :

- pour chacun des pays étudiés, la contribution productive des institutions de crédit est faible mais non négligeable; ainsi, en 1975, le poids économique des institutions de crédit était, en France, comparable à celui de l'agriculture;
- un classement en deux groupes de pays est possible. Dans le premier, caractérisé par une plus faible contribution productive des institutions de crédit (disons inférieure à 3 %) se retrouvent les pays appartenant au serpent : République fédérale d'Allemagne, Belgique et Pays-Bas. Le second regroupe les pays qui n'appartiennent plus au bloc monétaire européen de stabilité : France, Italie et

Royaume-Uni, et qui ont enregistré des hausses plus rapides de prix. Dans ces pays, la contribution productive des institutions de crédit est plus importante (disons supérieure à 3 %);

- enfin, une tendance générale à l'accroissement du rôle des institutions de crédit apparaît nettement, avec une accélération en 1974 et 1975 (Belgique exceptée?) : la dernière récession a moins touché les institutions de crédit que les sociétés et quasi-sociétés non financières.

b) *L'épargne brute des institutions de crédit est comparée à celle des sociétés et quasi-sociétés non financières* dans le tableau II. Cependant, pour les Pays-Bas, il s'agit du rapport des épargnes nettes (la série épargne brute des sociétés et quasi-sociétés non financières n'est pas disponible).

Le résultat négatif enregistré en 1975 aux Pays-Bas est simplement dû au fait que, cette année-là, les sociétés et quasi-sociétés non financières n'ont pas dégagé d'épargne nette, tandis que celle des institutions de crédit se maintenait au niveau enregistré en 1974.

En 1975, l'épargne brute des institutions de crédit italiennes (dont le niveau a plus que doublé par rapport à 1974) était neuf fois plus importante que celle des sociétés et quasi-sociétés non financières.

TABLEAU I

Part des institutions de crédit dans la valeur ajoutée brute totale (en %)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Tendance
République fédérale d'Allemagne	2,4	2,6	2,6	2,7	3,1	n. d.	↗
France	2,9	2,8	2,8	3,2	3,8	4,2	↗
Italie	3,5	3,9	4,0	4,4	5,1	6,1	↗
Pays-Bas	2,0	2,1	2,3	2,5	2,7	2,9	↗
Belgique	2,0	2,0	2,2	2,4	2,4	n. d.	↗
Royaume-Uni	3,0	3,4	3,7	3,8	4,0	n. d.	↗

n. d. : non disponible.

TABLEAU II

Rapport entre l'épargne brute des institutions de crédit et celle des sociétés et quasi-sociétés non financières (en %)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Tendance
République fédérale d'Allemagne	6,2	6,7	8,2	8,3	12,1	n. d.	↗
France	9,3	10,4	12,6	20,5	23,9	29,4	↗
Italie	24,1	28,0	23,1	24,5	58,5	894,6	↗
Pays-Bas ⁽¹⁾	9,1	15,3	16,0	21,9	32,0	-118,1	↗
Belgique	4,7	4,2	4,0	5,4	4,9	n. d.	→
Royaume-Uni	6,8	9,1	9,2	7,9	13,1	n. d.	↗

⁽¹⁾ Épargne nette.

n. d. : non disponible.

Source : O. S. C. E., *Comptes nationaux*, 1970-1975.

Pour tous les pays, à l'exception de la Belgique, l'épargne des institutions de crédit a eu tendance à se développer plus rapidement que celle des sociétés et quasi-sociétés non financières, surtout dans la phase de récession en 1974 et 1975.

2. Rentabilité comparée des institutions de crédit

La détérioration de l'épargne brute des sociétés et quasi-sociétés non financières va de pair avec un accroissement rapide de leurs frais financiers qui a évidemment alimenté le développement de l'activité et de l'épargne brute des institutions de crédit. En outre, le taux de marge de ces institutions semble avoir régulièrement progressé sur la période étudiée.

a) *Le pourcentage d'augmentation des charges nettes d'intérêts versés par les sociétés et quasi-sociétés non financières* est donné au tableau III. Les commentaires suivants peuvent être formulés :

- de 1970 à 1974, les charges nettes d'intérêt supportées par les sociétés et quasi-sociétés non financières des pays qui n'appartiennent plus au « serpent » (pays à hausse rapide des prix et des taux d'intérêt) ont plus que doublé. De 1970 à 1975 ces charges ont même plus que triplé dans le cas de l'Italie;
- cet accroissement, parfois spectaculaire, des charges financières de ces sociétés et quasi-sociétés reflète, en plus de la hausse des taux d'intérêt, le recours accru de ces entreprises à l'endettement extérieur. Un tel développement s'est souvent imposé à ces entreprises : baisse du taux de profit, insuffisance des provisions légales pour l'amortissement du capital alors que son prix de renouvellement ne faisait qu'augmenter... Cependant, cette progression de l'endettement externe des entreprises reflète aussi une stratégie délibérée visant, par exemple, à accroître la rentabilité des capitaux propres grâce à des emprunts à des taux d'intérêt réels faibles voire même négatifs dans certains cas. Quelle qu'en ait été la nature — stratégie financière offensive ou défensive — ce développement des frais financiers des sociétés et quasi-sociétés non financières a été évidemment favorable aux institutions de crédit.

TABLEAU III

% d'augmentation des charges nettes d'intérêt des sociétés et quasi-sociétés non financières

	1970 à 1974	1970 à 1975
République fédérale d'Allemagne	+ 75 %	n. d.
France	+107 %	+134 %
Italie	+152 %	+217 %
Belgique	+ 97 %	n. d.
Royaume-Uni	+122 %	+140 %

n. d. : non disponible

TABLEAU IV

Taux de marge des institutions de crédit (en %)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Tendance
République fédérale d'Allemagne	35,1	33,7	37,0	34,5	39,9	n. d.	↗
France	25,2	27,6	34,1	44,6	34,9	35,8	↗
Italie	26,5	23,1	21,8	22,0	29,4	47,7	↗
Belgique	19,0	15,5	14,2	16,3	14,1	n. d.	↘
Royaume-Uni	13,9	18,6	20,3	18,5	18,5	n. d.	↔

n. d. : non disponible.

Source : O. S. C. E., *Comptes nationaux*, 1970-1975.

b) *Les taux de marge des institutions de crédit* (voir le tableau IV) ont été calculés comme rapport de l'épargne brute à la valeur ajoutée brute et convertis en pourcentage.

A l'exception de la Belgique, les taux de marge enregistrés sont substantiels. Ces niveaux élevés peuvent s'interpréter aussi bien comme un indice de bonne gestion financière que comme le reflet de positions dominantes. La situation de la Belgique pourrait en partie s'expliquer par une qualité exceptionnelle des services rendus.

Sur la période étudiée, ce taux de marge a progressé régulièrement en République fédérale d'Allemagne, en France et en Italie; dans ces deux derniers pays, l'amélioration de la rentabilité est particulièrement nette. Cette progression peut s'expliquer par l'action conjuguée de plusieurs facteurs : amélioration de la gestion (grâce, en particulier, à l'informatique), économies d'échelle, taux d'intérêts orientés à la hausse... Un inventaire précis et un classement des différents facteurs explicatifs pertinents sortent évidemment du champ de cette présentation rapide et limitée aux seules informations des comptes nationaux.

Cette première illustration d'une utilisation possible du S. E. C. pour l'analyse monétaire et financière a permis toutefois de confirmer l'impression que, comparées aux sociétés et quasi-sociétés non financières, les institutions de crédit ont connu de 1970 à 1975 une période relativement favorable d'activité et de rentabilité; en particulier la recession de 1974 et 1975 les a nettement moins touchées.

II. LES PHÉNOMÈNES DE SUBSTITUTION

La diversité des moyens de financement offerts aux entreprises, ainsi que celle des actifs monétaires à la disposition des ménages, sont caractéristiques des économies développées. Il semble que, de 1970 à 1975, à la faveur des remous monétaires et sous l'effet de l'inflation, des substitutions aient été opérées, aussi bien entre moyens de financement qu'entre actifs monétaires : cette section vise à déceler ces phénomènes au moyen d'une analyse très simple et à partir des seules données fournies par le S. E. C. L'étude se limite à trois pays de la Communauté (Allemagne fédérale, Pays-Bas, Royaume-Uni) dont l'évolution économique est peu comparable mais qui ont en commun d'être dotés de véritables marchés monétaire et financier.

Un recours accru des entreprises à l'endettement extérieur ayant été constaté sur la période étudiée, une première partie tente de vérifier si ce recours accru s'est substitué à l'émission d'actions de la part des entreprises. La deuxième partie s'attache à mettre en évidence la substitution entre numéraire et dépôts à vue d'une part, dépôts à terme et d'épargne d'autre part, substitution qui est souvent citée comme étant en elle-même un obstacle à la gestion de la politique monétaire.

1. *La substitution entre moyens de financement de la part des entreprises*

Le recours accru des sociétés et quasi-sociétés non financières à l'endettement extérieur a été cité à la section précédente (*cf.* I.B.a.); il est tentant d'essayer de rechercher si cet endettement s'est substitué à l'émission d'actions. Un calcul de corrélation simple entre les flux annuels ΔA d'émissions d'actions (F 60 dans la terminologie S. E. C.) et ΔE d'endettement extérieur (défini comme le total des prêts à moyen et long terme reçus — F 80 —

et des obligations émises — F 50 —) du secteur « sociétés et quasi-sociétés non financières » fournit les résultats suivants (*cf.* graphique I) :

— en Allemagne fédérale (1970-1975)

$$\Delta A = 5,06 - 0,022 \Delta E \quad R^2 = 0,10$$

— au Royaume-Uni (1970-1974)

$$\Delta A = 0,27 - 0,079 \Delta E \quad R^2 = 0,23$$

— aux Pays-Bas (1972-1975)

$$\Delta A = 3,08 - 0,085 \Delta E \quad R^2 = 0,79$$

L'examen de ce graphique ne montre pas clairement si l'hypothèse est vérifiée.

Toutefois, avant de rejeter cette hypothèse de substitution, il faut remarquer que les flux d'émissions d'actions sont relativement faibles, et disproportionnés par rapport aux flux d'endettement. En outre, il conviendrait de tenir compte, dans l'analyse, des ressources propres des sociétés, qui constituent pour elles un important moyen de financement; mais il serait alors nécessaire de disposer de séries plus longues pour obtenir des résultats significatifs.

2. La substitution entre actifs

Les possibilités de substitution entre les diverses composantes de la masse monétaire — quelle qu'en soit la définition — apparaissent à beaucoup comme une gêne, ou du moins une contrainte, de la politique monétaire; aussi a-t-il paru intéressant de vérifier, étant donné les taux d'inflation observés, et les fortes variations de taux d'intérêt intervenues entre 1970 et 1975, dans quelle mesure ces substitutions avaient eu lieu. Pour ce faire, des calculs de corrélation simple ont été effectués sur les flux annuels de certains des engagements en monnaie nationale soit du seul secteur « Institutions de crédit », soit de l'ensemble des secteurs.

a) substitution entre $\Delta M1$, les « numéraire et dépôts à vue » (F 21 en nomenclature S. E. C.) et ΔD , les « autres dépôts » (F 31, somme des dépôts à terme et d'épargne), engagements du secteur Institutions de crédit (*cf.* graphique II). Les résultats des calculs sont les suivants :

— en Allemagne fédérale (1970-1975)

$$\Delta M1 = 17,29 - 0,014 \Delta D \quad R^2 \neq 0$$

(les flux utilisés ici (F 20 et F 30) sont le numéraire et les dépôts en monnaie nationale (F 21 et F 31) et en monnaie étrangère (F 22 et F 32), le détail n'étant pas disponible pour ce pays.)

— aux Pays-Bas (1970-1975)

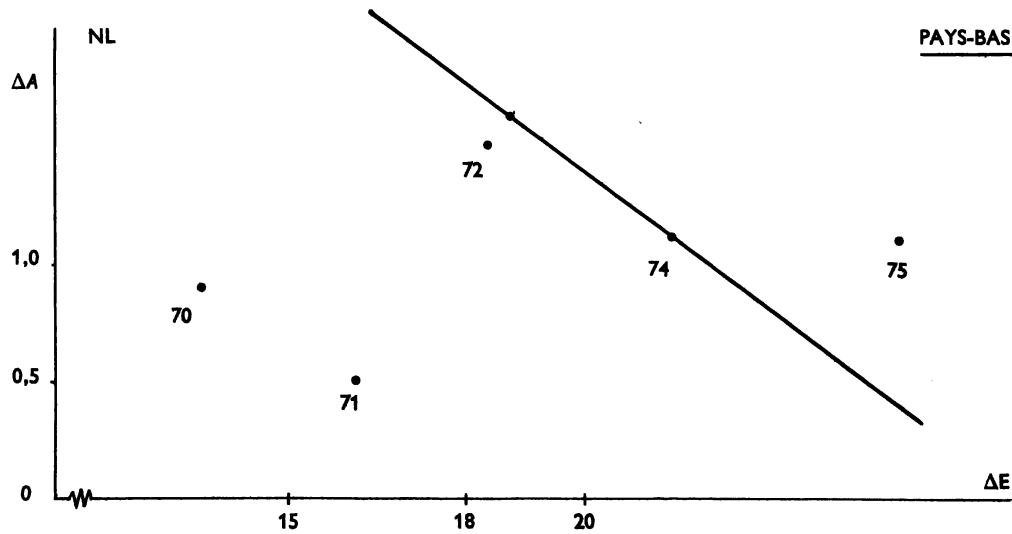
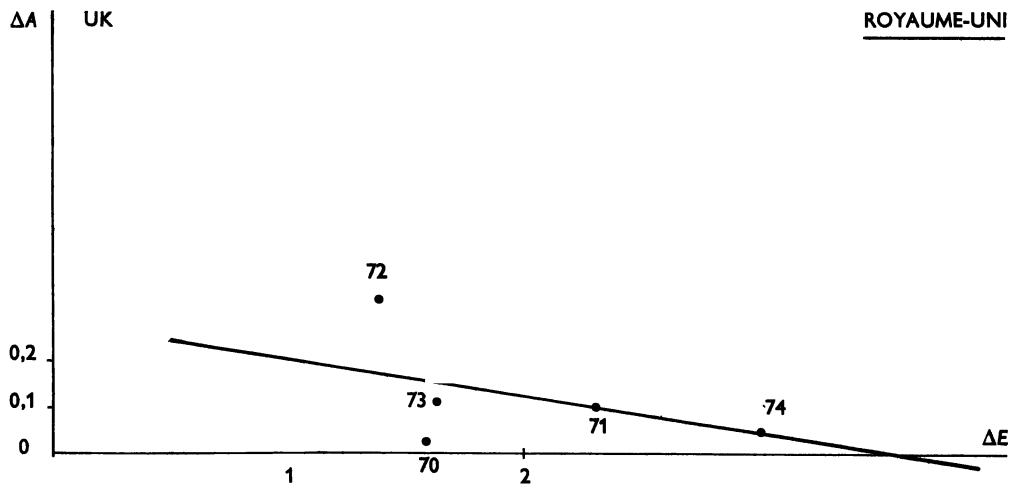
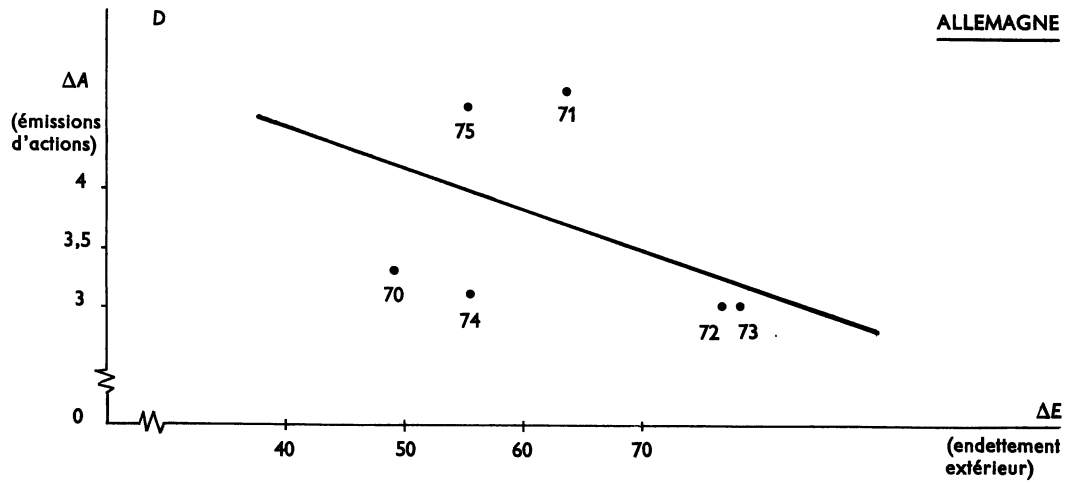
$$\Delta M1 = 6,10 - 0,137 \Delta D \quad R^2 = 0,07$$

— au Royaume-Uni (1970-1975)

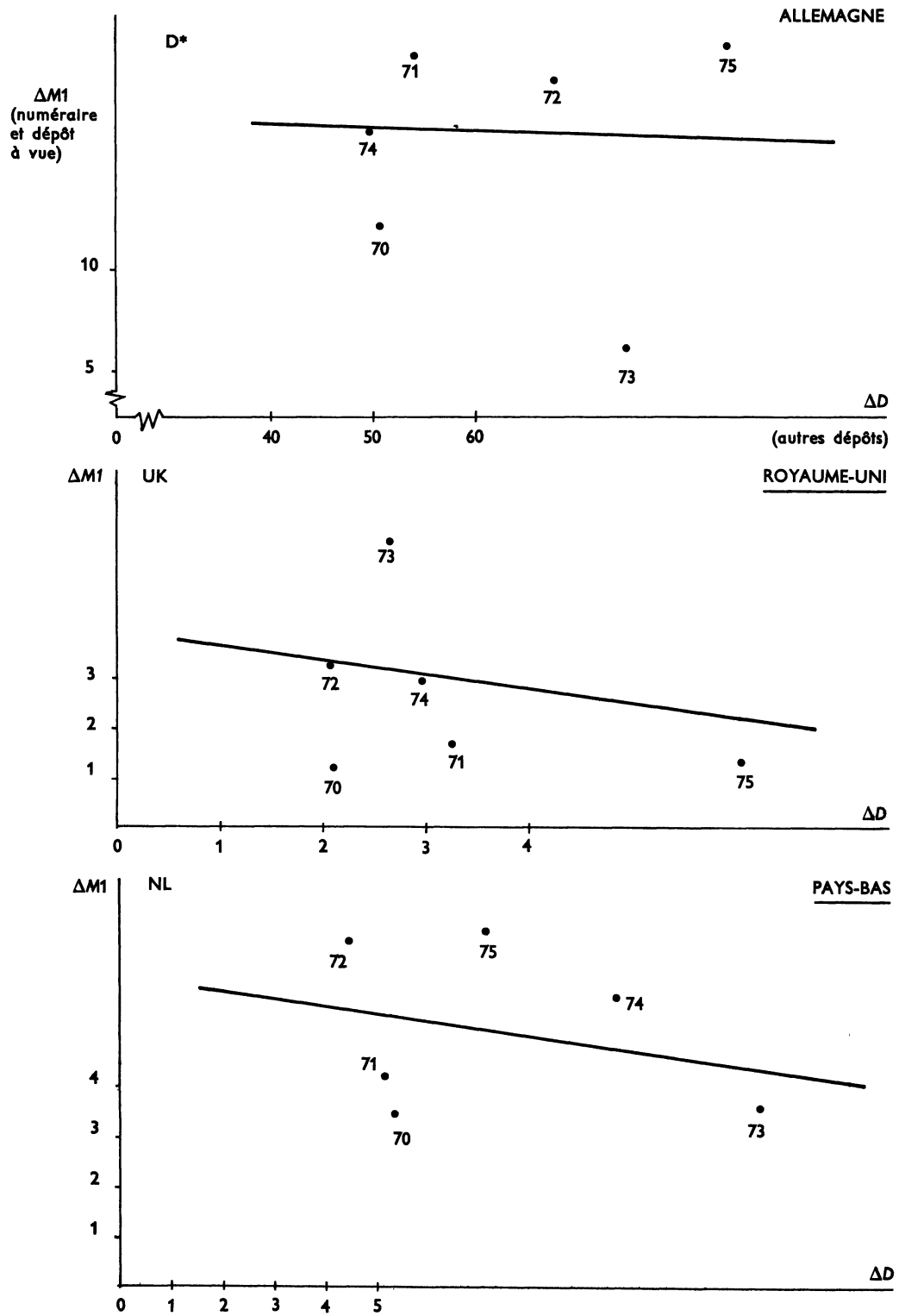
$$\Delta M1 = 3,85 - 0,39 \Delta D \quad R^2 = 0,12$$

Alors qu'un accroissement des « autres dépôts » ΔD au détriment des avoirs en monnaie et des dépôts à vue $\Delta M1$ semblait devoir être attendu, les évolutions de ces flux apparaissent

GRAPHIQUE I



GRAPHIQUE II



indépendantes. Plusieurs types d'explication — dont l'importance varie d'un pays à l'autre — peuvent être avancés, notamment :

- le développement de l'inflation et du chômage a poussé à la constitution d'encaisses de précaution sous forme liquide, pour pouvoir faire face à une difficulté imprévue, et parce que, dans certains pays, les taux créditeurs sur les « autres dépôts » D sont restés inférieurs au taux d'inflation;
- les variations de taux d'intérêt déclenchent le phénomène de substitution; cette variable devrait alors être introduite dans l'analyse; en outre les modifications de taux ayant été fréquentes en cours d'année pendant la période, il faudrait pouvoir disposer de données de flux infra-annuelles pour rendre compte du phénomène.

b) substitution entre $\Delta D1$, les « dépôts à terme » (F 311) et $\Delta D2$, les « dépôts d'épargne » (somme des dépôts d'épargne à vue — F 312 — et à terme — F 313 —), engagements de l'ensemble des secteurs. Il s'agit là de la nomenclature la plus fine du S. E. C.; les données n'étant pas disponibles dans ce détail pour l'Allemagne, les calculs ont été faits pour la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (*cf.* graphique III).

Les résultats sont les suivants :

— en France (1970-1975)

$$\Delta D1 = 18,97 - 0,13 \Delta D2 \quad R^2 = 0,33 \quad (1)$$

La corrélation est faible; en excluant toutefois l'année 1974 où les flux ont été perturbés par une longue grève bancaire, elle devient

$$\Delta D1 = 13,40 - 0,07 \Delta D2 \quad R^2 = 0,64 \quad (1 \text{ bis})$$

— aux Pays-Bas (1970-1975)

$$\Delta D1 = 8,93 - 1,17 \Delta D2 \quad R^2 = 0,54 \quad (2)$$

— au Royaume-Uni (1970-1974)

$$\Delta D1 = 1,65 - 0,38 \Delta D2 \quad R^2 = 0,09 \quad (3)$$

La corrélation est quasi nulle bien que l'année 1975 n'ait pas été prise en compte, le flux de $\Delta D2$ s'étant fortement accru à la suite de l'introduction du mécanisme d'épargne indexée; mais en excluant l'année 1970, elle devient

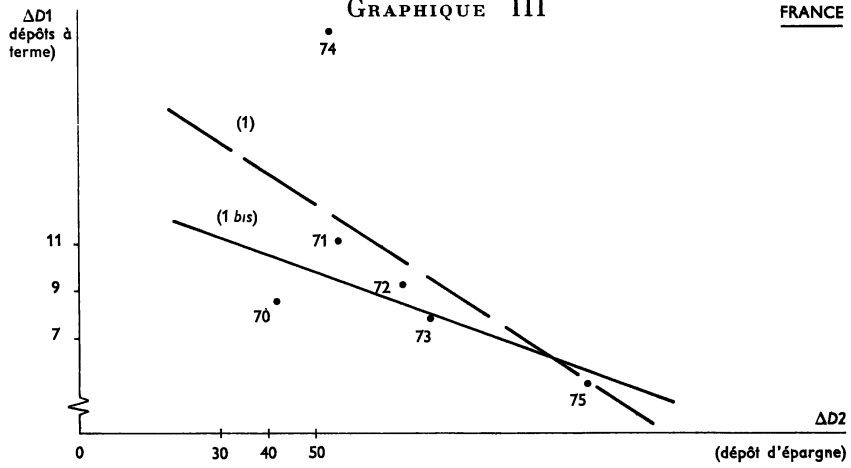
$$\Delta D1 = 4,53 - 1,49 \Delta D2 \quad R^2 = 0,92 \quad (3 \text{ bis})$$

Les équations (1 bis), (2) et (3 bis) fournissent des résultats satisfaisants : sur les périodes et dans les pays étudiés, il s'est opéré une certaine substitution entre les dépôts à terme et les dépôts d'épargne. Il conviendrait néanmoins, pour étayer davantage cette affirmation, d'enrichir l'analyse en prenant en compte les variations de taux d'intérêt, qui sont à l'origine du phénomène. Alors les conclusions seraient mieux fondées.

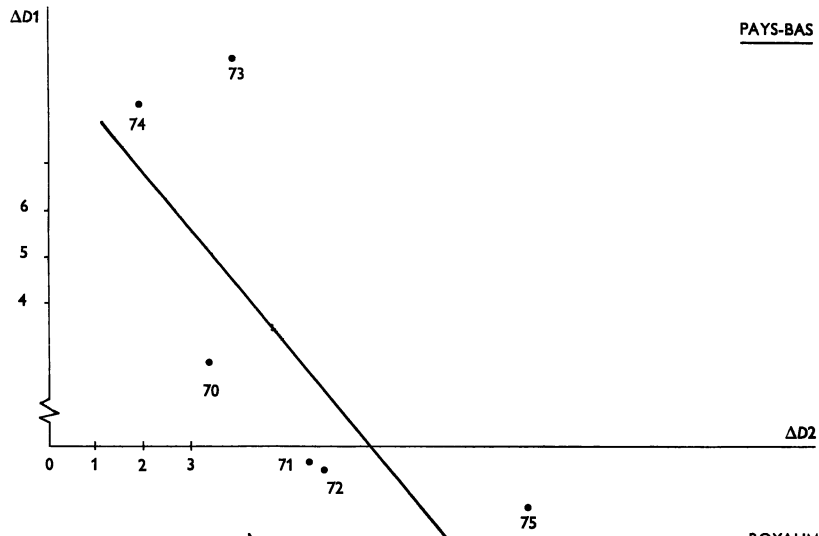
Cet élargissement de l'analyse nécessiterait de disposer de séries plus longues, de préférence mensuelles, mais une extension du système S. E. C. actuel dans cette dernière direction n'est guère concevable, étant donné qu'il existe par ailleurs des statistiques bancaires : il est déjà remarquable qu'un système global de comptabilité nationale comme le S. E. C. permette en son état actuel une analyse aussi fine.

GRAPHIQUE III

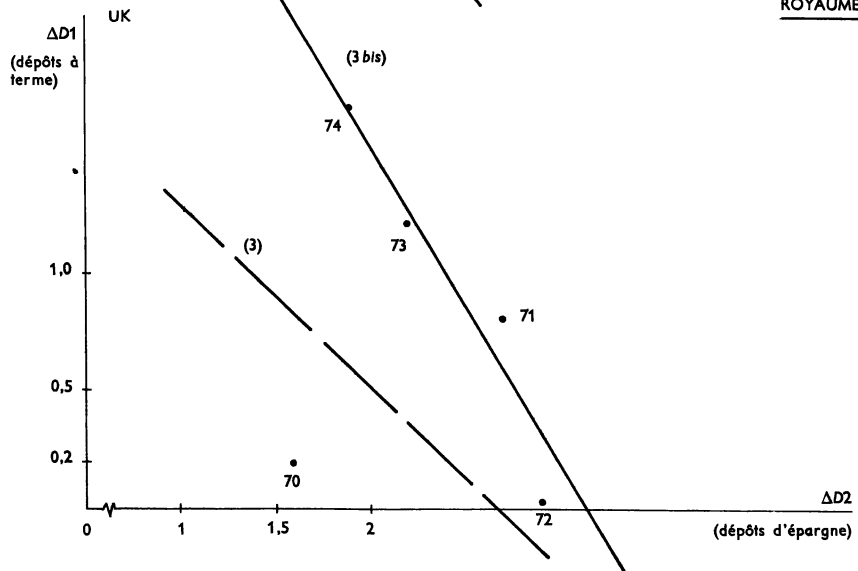
FRANCE



PAYS-BAS



ROYAUME-UNI



LE S. E. C. ET L'ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES

Jean-Pierre BACHE (1)

Administrateur à la Commission des Communautés européennes

De par leur nature même, les finances publiques disposent d'une très longue expérience en matière comptable : l'élaboration et le contrôle de l'exécution des budgets publics ont exigé la mise en place et le perfectionnement incessant des systèmes de présentation des données chiffrées et de collecte de l'information statistique. Dans ces conditions on peut se demander à quels besoins spécifiques des finances publiques répond l'élaboration de systèmes internationaux harmonisés de comptes économiques, comme le S. E. C., et quelle est la manière la plus appropriée d'utiliser ce cadre comptable.

I. LES BESOINS STATISTIQUES DE L'ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES AU NIVEAU INTERNATIONAL

A. L'élaboration de statistiques sur les finances publiques à un niveau international répond à *deux types de préoccupations* :

1. Il s'agit d'abord de recueillir les données nécessaires pour tenter de coordonner dans le court terme les politiques budgétaires du stade de leur élaboration à celui de leur exécution ou pour en permettre l'examen, et éventuellement le contrôle, par les organisations internationales qui fournissent à leurs membres une assistance technique ou financière.

De ce point de vue, qui est celui de la politique budgétaire à court terme, l'information statistique requise doit être rapidement et fréquemment disponible; sa présentation doit rester très proche de celle sur laquelle se base la décision politique de chaque pays; il n'est pas nécessaire ni possible qu'elle soit très détaillée; enfin, elle concerne essentiellement les flux financiers sur lesquels l'État central exerce un pouvoir direct de décision c'est-à-dire le budget de l'État central lui-même et, le cas échéant, les dépenses et les recettes des organismes de sécurité sociale mais très rarement celles des collectivités territoriales décentralisées.

Pour ces raisons, la comptabilité budgétaire de chaque pays constitue la source la plus facilement accessible et la mieux adaptée d'information statistique. En contrepartie, les données sont très difficilement comparables au niveau international et leur interprétation exige une connaissance spécialisée des particularités des procédures budgétaires et de l'organisation institutionnelle de chaque pays.

2. Le second type de préoccupations est celui de l'analyse économique dans le moyen et le long terme. L'information statistique doit permettre d'analyser et de comparer l'impor-

1. L'auteur tient à remercier ici M. Claudio Casciotti de ses remarques et commentaires qui ont contribué à enrichir cette communication.

tance et la structure des finances publiques de divers pays, d'en retracer l'évolution et d'en prévoir les tendances futures, d'en mesurer l'impact sur le fonctionnement de l'ensemble de l'économie et d'en apprécier l'efficacité. Un tel exercice n'est d'ailleurs pas indépendant du précédent car il contribue à une meilleure détermination des objectifs et des moyens de la coordination dans le court terme des politiques budgétaires et permet de les situer dans une perspective à plus long terme.

Dans ce cas, pour être comparables et faciles à interpréter, les données statistiques de base de chaque pays doivent être transposées dans un schéma de présentation codifié dont les rubriques sont cohérentes avec les données statistiques portant sur l'ensemble de l'économie. Le recours à un système international harmonisé de comptes économiques intégrés s'impose alors.

B. Ce concept de *comparabilité internationale des statistiques de finances publiques* doit être au préalable précisé pour bien voir quelles exigences statistiques en résultent

1. Les systèmes harmonisés de comptes nationaux ont d'abord été mis en œuvre pour permettre d'établir, sur la base de règles conventionnelles, des agrégats économiquement significatifs et directement comparables au niveau international. Il est ainsi possible de comparer immédiatement, même entre des pays dont les structures, le régime et le développement économiques sont très différents, des grandeurs globales comme le P. I. B., la formation brute de capital, la consommation finale, la rémunération des salariés, la variation des dépôts à vue ou l'épargne nationale. Certes des difficultés de comparaison peuvent se présenter notamment du fait que ces agrégats sont exprimés en termes monétaires et que l'unité de mesure monétaire varie dans le temps et l'espace (prix et taux de change); mais elles peuvent être dans une large mesure surmontées par diverses techniques statistiques (évaluation en termes relatifs : ratio, indices; mesures à prix constants ou en unités de compte, etc.). Il n'en demeure pas moins que la définition et donc le contenu de ces grandeurs économiques sont indépendants des particularités institutionnelles de chaque pays.

Dans les développements ultérieurs des systèmes de comptes économiques, tant au niveau national qu'au niveau international, l'économie a fait l'objet d'un découpage en divers ensembles (branches et secteurs) homogènes. En matière de finances publiques, la comparaison porte justement sur les comptes des administrations publiques, c'est-à-dire sur un des secteurs institutionnels de l'économie nationale regroupant des unités homogènes du point de vue de leur comportement économique. De par la définition même du secteur, une série de facteurs institutionnels interviennent donc dans la comparaison. En ce qui concerne les administrations publiques, ces facteurs se manifestent dans l'organisation interne et la gestion de ce secteur (partage des responsabilités et répartition des tâches entre les divers niveaux d'administrations par exemple), et dans les relations que ce secteur entretient avec le reste de l'économie (poids des finances publiques, modes de financement, instruments d'intervention dans le cadre de la politique budgétaire).

Ces différences institutionnelles constituent des éléments de la comparaison internationale; dans l'application d'un système international de comptes économiques, il importe donc que le souci de comparabilité ne soit pas confondu avec l'uniformité du traitement comptable : ces différences institutionnelles ne doivent pas y être gommées, l'information statistique doit au contraire permettre de les localiser. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que des opérations économiques ou des organismes ayant, à première vue, la même nature dans divers pays puissent faire l'objet d'un traitement comptable

différent. C'est ainsi, par exemple, que dans le S. E. C. la taxe française sur les salaires a été classée comme un impôt lié à la production, puisqu'après avoir été un impôt cédulaire sur le revenu jusqu'en 1948, elle présentait depuis toutes les caractéristiques d'un impôt sur le facteur de production travail, avant d'être quasiment supprimée en 1968. Par contre, en Allemagne, le « Lohnsteuer » malgré un intitulé identique est considéré dans le S. E. C. comme un impôt courant sur le revenu puisqu'il s'agit bien d'une retenue fiscale à la source sur les revenus du travail; par contre, le « Lohnsummensteuer » qui présente des caractéristiques analogues à la taxe française sur les salaires est bien classé comme impôt lié à la production. De même, en se référant toujours aux modalités d'application du S. E. C., les caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations disposent en France d'une relative autonomie qui les fait classer dans le secteur des institutions de crédit alors que la « Cassa depositi e prestiti » en Italie est incluse dans le sous-secteur de l'administration centrale, les fonds collectés étant directement versés au Trésor. Inversement, les comptes chèques postaux sont en Allemagne des institutions de crédit alors qu'en France ils sont inclus dans l'administration centrale.

2. Portant sur des secteurs institutionnels, la comparaison internationale des finances publiques amène à formuler une double exigence en matière statistique.

a) Les besoins de l'analyse des finances publiques exigent d'abord l'établissement de concepts statistiques spécifiques qui soient assez vastes pour pouvoir être sans trop de difficultés directement comparés. En effet, comme on l'a déjà souligné, plus le champ couvert par une rubrique est large, moins son contenu est influencé par des facteurs institutionnels spécifiques à chaque pays. Divers exemples montreront le risque d'interprétation erronée qui peut résulter de l'utilisation de concepts statistiques trop étroits. Ainsi la demande finale en biens et services des administrations publiques (consommation finale, formation brute de capital, acquisitions nettes de terrains et d'actifs incorporels) représentait selon les données du S. E. C. en France et au Royaume-Uni en 1974 respectivement 16,5 % et 25,8 % du P. I. B.; cela ne signifie pas que le poids des finances publiques soit nettement supérieur au Royaume-Uni mais que dans ce pays les interventions des pouvoirs publics (comme dans le domaine de la santé) s'effectuent davantage par l'acquisition directe de biens et services mis ensuite à la disposition de la collectivité alors qu'en France elles prennent plutôt la forme de transferts aux agents économiques. En fait, pour la même année, le poids des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) était dans les deux pays sensiblement égal (respectivement 35,9 % et 36,1 % du P. I. B.). De la même manière, on doit tenir compte de la répartition diverse des charges entre les différents niveaux d'administrations. Ainsi, le total des emplois courants et en capital de l'administration centrale était du même ordre de grandeur en 1974 en Belgique et aux Pays-Bas (29,9 % et 29,1 % du P. I. B.) alors que pour l'ensemble des administrations publiques, les pourcentages étaient sensiblement différents (45,5 % et 50,2 %). Par contre, en Irlande et au Royaume-Uni, ces pourcentages étaient, pour l'ensemble des administrations publiques, de 47,6 % et 46,0 %, mais les emplois de l'administration centrale représentaient en Irlande 42,0 % du P. I. B. contre 31,7 % au Royaume-Uni. Ces quelques exemples montrent que pour comparer l'importance des finances publiques dans les divers pays membres, il convient d'utiliser des concepts statistiques suffisamment larges du point de vue des opérations économiques prises en compte (il faudrait tenir compte non seulement de la demande finale et des opérations de répartition mais aussi des opérations financières de prêts, avances et participations qui représentent un des instruments d'intervention de la politique budgétaire) et du point

de vue de l'étendue du secteur couvert (ensemble des administrations publiques et à la limite un secteur public élargi incluant également les entreprises publiques classées dans le secteur institutionnel des sociétés et quasi-sociétés).

b) La deuxième exigence résulte du fait qu'à un niveau de détail plus poussé, le jeu des facteurs institutionnels ne permet plus une comparabilité immédiate. A ce niveau, il y a une forte probabilité qu'une même rubrique ait un contenu sensiblement différent d'un pays à l'autre. Dans ce cas, il ne suffit pas de connaître la nature économique d'une opération effectuée par les administrations publiques, il faut savoir encore avec quel autre secteur cette opération intervient et quel objectif elle poursuit. La comparaison internationale des finances publiques implique donc que chaque type d'opération puisse être repéré avec le plus de précision possible dans des grilles de classification croisant de façon systématique des critères économiques, sectoriels et fonctionnels. Ce recours à des critères multiples de classification est nécessaire pour localiser les différences institutionnelles et aussi pour interpréter correctement la gestion des finances publiques. Par exemple, pour comparer la fiscalité de divers pays, et en mesurer l'impact sur l'économie, on devrait pouvoir disposer de classifications croisées montrant la répartition de la charge fiscale selon la nature économique de l'impôt, la personnalité du contribuable, l'assiette retenue pour son calcul. A la limite, les données statistiques, même présentées de façon très détaillées, s'avèrent insuffisantes et on n'échappe pas à une description qualitative des différences d'ordre institutionnel (par exemple le montant des subventions ou transferts en capital effectués par les administrations publiques ne retrace qu'incomplètement l'ensemble des aides apportées aux entreprises, aides qui peuvent prendre d'autres formes non recensées statistiquement comme l'octroi d'avantages fiscaux).

II — L'APPORT DU S. E. C. ET SON UTILISATION POUR L'ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES

A. La mise en application du S. E. C. répond dans une très large mesure aux exigences de l'analyse des finances publiques dans une optique économique à moyen et long terme.

Il offre en effet une série de comptes économiques détaillés des administrations publiques, ventilés par sous-secteurs (administrations centrale, administrations locales et administrations de sécurité sociale). Une classification croisée économique et fonctionnelle des dépenses publiques y est présentée, reprenant celle établie par le S. C. N. des Nations-Unies. Enfin, contrairement aux systèmes internationaux de comptes économiques, le S. E. C. comporte des comptes financiers sectoriels. Par ailleurs, l'annuaire des statistiques fiscales, également publié par l'Office statistique des Communautés européennes, fournit une décomposition détaillée des prélèvements obligatoires et montre comment les divers impôts nationaux sont classés dans la nomenclature économique du S. E. C.; il permet ainsi d'établir la correspondance entre cette classification économique et d'autres types comparables de classification.

Les insuffisances que peut relever un utilisateur des données du S. E. C. pour l'analyse des finances publiques ne sont en aucune façon imputables à la conception même du système comptable. Pour une large part, elles proviennent des lacunes, sans doute inévitables, inhérentes à sa mise en œuvre relativement récente. A cet égard, on peut regretter l'absence de certaines séries rétrospectives longues. De même, la qualité et le degré de détail de l'information statistique fournie par chaque pays membre sont encore très inégaux, ce qui s'explique notamment par le fait que certains pays utilisent déjà le S. E. C. pour l'élaboration de leurs

comptes nationaux alors que d'autres pays maintiennent un système national qui leur est propre et transposent en même temps leurs données de base dans le cadre comptable du S. E. C. Cette inégalité dans la qualité des statistiques selon les pays est particulièrement gênante dans le cadre des études comparatives car une information statistique incomplète sur un point pour un pays signifie souvent que celle disponible pour les autres pays n'est pas utilisable. Dans le domaine de la comparaison internationale, l'analyse statistique est contrainte de s'aligner sur la situation nationale la moins favorable et tout progrès nécessite de ce fait de longs délais d'adaptation. Ces lacunes imputables à la mise en œuvre du S. E. C. ne pourront donc être que progressivement comblées et il convient de ne pas sous-estimer la charge de travail qui en résulte pour les administrations nationales compétentes en la matière.

L'autre type d'insuffisance présentées par le S. E. C. pour les besoins de l'analyse des finances publiques tient à la logique même d'un système de comptabilité nationale. De tels systèmes visent à décrire le fonctionnement de l'ensemble de l'économie et on ne saurait leur reprocher le fait qu'ils ne peuvent satisfaire tous les besoins spécifiques de l'analyse dans les divers domaines de l'activité économique. Comme les orateurs précédents l'ont souligné, ils constituent un cadre central à partir duquel il est souhaitable de développer de façon cohérente des systèmes complémentaires ou satellites. Comme dans les autres systèmes de comptes économiques, l'architecture du S. E. C. est conçue de façon à retracer les processus de production de l'économie nationale et de distribution du produit global et à montrer comment les comportements des divers agents se sont ajustés à travers un réseau complexe de flux économiques et financiers. La construction et l'enchaînement des diverses catégories de comptes économiques montrent notamment la part des administrations publiques dans les ressources et les emplois de la nation en biens et services, le volume et la nature des opérations de répartition qu'elles effectuent, l'insertion de ce secteur dans les circuits monétaires et financiers. Par contre, une telle présentation retrace mal les choix et les contraintes de politique budgétaire, l'unité de trésorerie de l'ensemble des finances publiques. A cette fin, une présentation des opérations des administrations publiques en termes de dépenses et de recettes, regroupées selon des concepts plus familiers aux spécialistes des finances publiques, éliminant les doubles emplois et les opérations fictives nécessaires à l'articulation des comptes économiques, est plus appropriée.

B. C'est dans cette optique que les services de la Commission en collaboration avec le Groupe de travail pour la comparaison des budgets ont mis au point un *schéma de présentation des dépenses et des recettes publiques dérivé des concepts et du cadre comptable du S. E. C.*

Depuis le début de ses travaux en 1959, ce Groupe de travail avait élaboré un schéma d'analyse permettant la comparaison des finances publiques entre les États membres de la Communauté : trois rapports successifs ont été publiés selon ce schéma d'analyse, couvrant la période 1957-1970 pour les six États membres de la Communauté dans sa composition originelle. Du fait de l'introduction du S. E. C. et à la suite de l'élargissement de la Communauté, il a paru souhaitable de substituer au schéma d'analyse précédemment utilisé un cadre de présentation cohérent avec le système S. E. C. et de bénéficier ainsi du progrès réalisé dans l'harmonisation communautaire des définitions et traitements comptables.

La démarche suivie dans l'élaboration de ce nouveau schéma de présentation des dépenses et recettes publiques, selon lequel les données pour la période 1970-1975 sont

actuellement rassemblées, a consisté à utiliser les matériaux (« les briques ») du S. E. C. pour les regrouper et les compléter de façon à les adapter aux besoins de l'analyse des finances publiques. Nous ne présenterons pas ici le détail des diverses adaptations comptables qui ont été introduites par rapport au cadre du S. E. C. Nous dirons seulement qu'ont été définies des grandeurs caractéristiques comme les recettes et les dépenses totales, ces dernières incluant outre les dépenses définitives courantes et en capital un poste « prêts, avances et participations »; qu'une notion de solde net à financer, correspondant à une définition normalisée du déficit ou de l'excédent budgétaire, y est dégagée; que les opérations fictives ou les doubles comptabilisations ont été éliminées; que certaines opérations de répartition ou financières ont été décomposées pour montrer l'origine ou la destination de ces flux, etc.

Un exemple particulier nous permettra d'illustrer plus concrètement la démarche suivie. Dans le S. E. C., les opérations courantes du secteur des administrations publiques sont présentées sous la forme d'un enchaînement de quatre comptes (*cf.* tableau I). On se souviendra que la consommation finale des administrations publiques (consommation collective) est évaluée sur la base des coûts encourus pour la production des services non marchands (consommation intermédiaire, rémunérations des salariés, impôts liés à la production et à l'importation, consommation de capital fixe) déduction faite des ventes résiduelles des branches non marchandes et des paiements partiels pour services non marchands. La production marchande, relativement marginale pour le secteur des administrations publiques, correspond aux ventes de biens et services marchands et à la production pour compte propre. Comme nous l'avons précédemment souligné, ces concepts de production et de consommation sont adaptés à une analyse en termes de ressources et d'emplois en biens et services; ce cadre comptable peut néanmoins être traduit dans une présentation et en termes de dépenses et de recettes.

TABLEAU I

Présentation des opérations courantes des administrations publiques dans le S. E. C.

Emplois	Ressources
	<i>Compte de production</i>
Consommation intermédiaire Valeur ajoutée brute	Production marchande : — Ventes de biens et services marchands — Production pour compte propre Production non marchande : — Consommation collective — Ventes résiduelles et paiements partiels
	<i>Compte d'exploitation</i>
Rémunérations des salariés Impôts liés à la production et à l'importation Excédent brut d'exploitation	Valeur ajoutée brute Subventions
	<i>Compte de revenu</i>
Autres emplois courants : — Revenus de la propriété et de l'entreprise — Subventions et autres transferts courants Revenu disponible brut	Excédent brut d'exploitation Autres ressources courantes : — Revenus de la propriété et de l'entreprise — Impôts courants — Cotisations sociales — Autres transferts courants
	<i>Compte d'utilisation du revenu</i>
Consommation collective Épargne brute	Revenu disponible brut

TABLEAU II
Consolidation des opérations courantes en un compte unique

Emplois	Ressources
Consommation intermédiaire Rémunération des salariés Impôts liés à la production et à l'importation Autres emplois courants — Revenus de la propriété et de l'entreprise — Subventions et autres transferts courants Consommation collective ¹ Épargne brute	Production marchande : — Ventes de biens et services marchands — Production pour compte propre Production non marchande : — Consommation collective — Ventes résiduelles et paiements partiels Subventions Autres ressources courantes : — Revenus de la propriété et de l'entreprise — Impôts courants — Cotisations sociales — Autres transferts courants

TABLEAU III
Présentation des opérations courantes en termes de dépenses et de recette

Dépenses	Recettes
Consommation intermédiaire — Achats bruts courants de biens et services — Moins achats courants non destinés à la consommation intermédiaire et vente de biens de consommation existants Rémunérations effectives des salariés ⁽¹⁾ Revenus de la propriété et de l'entreprise Subventions ⁽²⁾ et autres transferts courants Épargne brute	Ventes de biens et services Production pour compte propre Revenus de la propriété et de l'entreprise Impôts courants ⁽³⁾ Cotisations sociales effectives ⁽¹⁾ Autres transferts courants

1. Ces postes ne comprennent pas les cotisations sociales fictives ni les cotisations sociales effectives payées par les administrations publiques à elles-mêmes en tant qu'employeurs.

2. Nets des subventions reçues par les unités marchandes des administrations publiques.

3. Nets des impôts payés par les administrations publiques.

Les quatre comptes exposés au tableau I peuvent d'abord être regroupés en un compte unique par suppression des soldes intermédiaires (*cf.* tableau II). On peut ensuite aboutir à une présentation plus parlante du point de vue de l'analyse budgétaire :

- en éliminant le poste « consommation collective » en emplois et en ressources et en ne faisant plus apparaître explicitement les rubriques « production »;
- en consolidant les flux internes au secteur des administrations publiques pour les opérations qui, du fait qu'elles figurent en emplois et en ressources de comptes différents, ne sont pas consolidées dans le S. E. C. (impôts liés à la production et à l'importation, subventions, cotisations sociales effectives à charge des employeurs que les administrations publiques se versent à elles-mêmes);
- en ne prenant pas en compte les cotisations sociales fictives qui représentent la contre-partie des prestations sociales (elles-mêmes classées dans les dépenses de transferts courants) versées directement par les administrations publiques à leurs employés et qui ne correspondent pas à des flux effectifs de dépenses et de recettes;

- en faisant apparaître explicitement la notion d'« achats bruts courants de biens et services » dont l'écart avec celle de consommation intermédiaire couvre les biens destinés à être transférés en nature et les ventes de biens de consommation existants.

Au terme de ces transformations comptables on aboutit (*cf.* tableau III) à une présentation de type budgétaire des dépenses et des recettes courantes consolidées du secteur des administrations publiques. Les diverses rubriques restent cohérentes avec celles des comptes nationaux, elles correspondent à des définitions précises et établies dans le souci de la comparabilité, elles peuvent être rapprochées des grandeurs économiques relatives aux autres secteurs ou à l'ensemble de l'économie.

Cette expérience d'une utilisation pour des besoins spécifiques d'un système de comptes économiques intégrés nous semble constituer un bon exemple d'une collaboration réussie entre « producteurs » et « consommateurs » de statistiques. Elle permet aux uns et aux autres de mieux mesurer les limites et les exigences de la comparabilité internationale des statistiques sectorielles. Elle montre surtout qu'il est possible et souhaitable, sans rompre la cohérence indispensable du cadre central de la comptabilité nationale, de l'élargir à des analyses complémentaires, évitant ainsi la prolifération de systèmes statistiques spécifiques irréconciliables et spécialistes, de replacer d'emblée leur domaine d'investigation dans une perspective macro-économique.

DISCUSSION

Question P. BAUDIN — Est-ce que l'établissement de schémas complémentaires, analogues à celui élaboré par les services de la Commission, a été entrepris dans d'autres enceintes internationales?

Réponse J.-P. BACHÉ — A peu près dans le même temps où le Groupe de travail pour la comparaison des budgets mettait au point un schéma harmonisé de présentation des dépenses et recettes publiques, d'autres organismes internationaux — le F. M. I., le bureau de statistique des Nations Unies et l'O. C. D. E. — abordaient également l'étude de cette question, d'où de difficiles problèmes de coordination mais aussi l'occasion d'une discussion approfondie au niveau international.

Les démarches suivies par ces divers organismes sont assez différentes : en simplifiant beaucoup, nous dirons que le F. M. I. recherche surtout à élaborer un cadre comptable proche des comptabilités publiques et s'écarte, sur certains points, nettement des règles de la comptabilité nationale; à l'inverse le Bureau de statistique des Nations Unies s'attache plus particulièrement à rassembler de façon cohérente les règles de la comptabilité nationale (S. C. N.) relative aux finances publiques et à en préciser les modalités d'application. L'O. C. D. E., pour sa part, a plus spécialement examiné les problèmes de classification fonctionnelle des dépenses et de nomenclature des recettes fiscales.

Les projets du F. M. I. et des Nations Unies visent un champ de couverture plus large que les administrations publiques et tentent d'élargir l'information statistique à l'ensemble du secteur public en y incluant donc les entreprises publiques. Le S. E. C. quant à lui ne comporte pas de définition d'un sous-secteur des entreprises publiques. Le Groupe

de travail pour la comparaison des budgets souhaite à l'avenir élargir le schéma de présentation à l'ensemble du secteur public et a entamé des travaux en ce sens mais il apparaît difficile d'obtenir une définition homogène des entreprises publiques et la comparabilité restera assez limitée.

De l'ensemble de ces travaux menés au niveau international, on pourrait retenir une leçon, qui fournit un élément supplémentaire de réponse à une question précédemment posée : jusqu'où peut-on perfectionner les systèmes harmonisés de comptes économiques? Compte tenu de ce qui a été déjà dit, il ressort, du point de vue de l'analyse comparative, que plus l'ensemble des pays concernés est géographiquement étendu et économiquement diversifié, plus on doit se limiter à l'établissement des principaux agrégats et à l'adoption des grandes règles comptables afin de trouver un langage commun minimum. L'élaboration de nomenclatures détaillées, les modalités d'application des conventions comptables doivent être traitées dans un cadre plus restreint selon les besoins et compte tenu des particularités institutionnelles existant à ce niveau.

